

**LES REBELLES HUTU RWANDAIS AU CONGO:
POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DU
DESARMEMENT ET DE LA REINTEGRATION**

23 mai 2003



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS | i |
| I. INTRODUCTION | 1 |
| II. L'ACTEUR A DESARMER: LA REBELLION FDLR, ORGANISATION ET STRATEGIE | 4 |
| A. DEFINITION ET ORIGINE DES FDLR | 4 |
| 1. Manque d'informations et problèmes de sources | 4 |
| 2. Clarification sur l'identité de la rébellion hutu rwandaise..... | 5 |
| B. IMPLANTATION MILITAIRE ACTUELLE | 6 |
| 1. Profil militaire..... | 6 |
| 2. Situation militaire actuelle..... | 7 |
| C. EVOLUTION STRATEGIQUE DU MOUVEMENT..... | 8 |
| 1. La perte de l'allié congolais, provisoire ou définitive? | 8 |
| 2. Un révisionnisme assumé | 9 |
| 3. Options stratégiques..... | 10 |
| III. ACTEURS EXTERNES ET FAILLES DU PROGRAMME DR..... | 12 |
| A. EVOLUTION DU DISPOSITIF DE DR..... | 12 |
| 1. Phase III, janvier 2002- juillet 2002 | 12 |
| 2. L'accord de Pretoria, juillet 2002 | 13 |
| 3. "Joint Operation Plan", juillet 2002 – février 2003 | 14 |
| B. DES RESULTATS PEU PROBANTS..... | 15 |
| 1. Les limites du désarmement volontaire | 15 |
| 2. L'échec de Kamina | 16 |
| 3. La difficulté du terrain | 17 |
| 4. Les limites du mandat de la MONUC | 19 |
| 5. Arrêter les massacres en Ituri..... | 20 |
| IV. PROBLEMATIQUE ET CONDITIONS DES 3 R | 21 |
| A. OPERATIONNALITE DU 3R AU RWANDA | 21 |
| B. LE TRAITEMENT POLITIQUE INTERNE DE LA REINTEGRATION | 22 |
| C. LES ENJEUX POLITIQUES DE LA TRANSITION RWANDAISE | 22 |
| V. CONCLUSION | 24 |
| ANNEXES | |
| A. GLOSSAIRE | 26 |
| B. A PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP | 28 |
| C. RAPPORTS ET BRIEFINGS DE L'ICG | 29 |
| D. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICG..... | 35 |

LES REBELLES HUTU RWANDAIS AU CONGO: POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DU DESARMEMENT ET DE LA REINTEGRATION

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

Alors qu'un gouvernement de transition est attendu pour juin 2003 en République Démocratique du Congo (RDC), le programme de désarmement volontaire et démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration (DDRRR)¹ opéré par la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC), est au point mort. Autorisée par une résolution du Conseil de sécurité le 8 novembre 2001 à se déployer à l'est de la RDC, la MONUC n'a rapatrié que quelques centaines d'ex - rebelles hutu rwandais et n'a ouvert qu'un seul centre de regroupement à Lubéro au Nord Kivu. La participation d'observateurs sud-africains au mécanisme de vérification (TPVM) établi en juillet 2002 lors de la signature de l'accord bilatéral Rwanda-RDC n'a rien changé à ce bilan. Jusqu'à présent la MONUC n'a déployé aucune force conséquente ou construit de programme de désarmement crédible à l'est du Congo.

Plusieurs facteurs expliquent cet échec. En premier lieu, le contexte sécuritaire et politique est peu propice au déploiement d'une force des Nations unies - qui sont elles-mêmes désorganisées et ont besoin d'un nouveau mandat et de nouvelles structures - dans les territoires contrôlés par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et d'autres alliés du Rwanda et de l'Ouganda. La multiplication des groupes armés et Seigneurs de guerre en contact avec les groupes hutu (FDLR) et l'hostilité ouverte de la rébellion du RCD rendent difficile le désarmement d'une force hostile d'un

minimum de 15 000 hommes, aguerris par plus de huit ans de combats sur un terrain d'opération d'environ 150 000 km². Mais surtout, le maintien d'une option militaire par le Rwanda et la RDC et les tensions actuelles entre le Rwanda et l'Ouganda qui ont mené à l'intensification des conflits en province d'Ituri réduisent les espoirs de démobilisation de la rébellion rwandaise. Le gouvernement de Kinshasa a repris son soutien aux FDLR en février 2003, après un arrêt de trois mois. La permanence des alliances entre groupes hutu et Mai Mai a permis à ceux-ci de maintenir leur capacité militaire.

En second lieu, le DR souffre d'une faille conceptuelle. Jusqu'à aujourd'hui le mandat de la MONUC et l'accord de Pretoria de juillet 2002 traitent le désarmement comme un problème strictement sécuritaire et surtout strictement congolais. La dimension politique interne, rwando-rwandaise, de la question n'a jamais été sérieusement examinée. Ni la MONUC, ni la TPVM n'ont engagé de vrais contacts avec la rébellion à désarmer, les FDLR. Aucun acteur international n'a non plus officiellement fait le lien entre le DR des FDLR en RDC et une nécessaire politique d'ouverture et de réconciliation au Rwanda.

La seule alternative au désarmement volontaire est le désarmement de force. Cette option a été tentée, sans succès. Il n'y a pas de solution militaire au problème des FDLR. Les Forces Rwandaises de Défense (FRD, ex-Armée Patriotique Rwandaise) ne sont jamais parvenues à venir à bout des FDLR en six ans de présence militaire au Nord et Sud Kivu et l'Etat-Major des FDLR refuse le processus de désarmement volontaire. L'attaque du camp militaire de Kamina au Katanga par les Forces armées congolaises (FAC) et le rapatriement forcé de huit

¹ Les concepts de désarmement et réintégration englobent à eux seuls les idées contenues dans le terme de DDRRR. Pour plus de simplicité, nous utiliserons donc l'abréviation DR au lieu de DDRRR dans ce rapport et conseillerons aux lectures de faire ainsi.

civils membres de son mouvement par le mécanisme de vérification le 1 novembre 2002 l'a conduit à menacer de représailles l'Afrique du sud et la MONUC. Il est désormais nécessaire d'engager des efforts diplomatiques plus marqués qui prennent en compte les préoccupations sécuritaires, politiques et économiques des troupes non-génocidaires FDLR, y compris avec le gouvernement du Rwanda ainsi qu'entre le Rwanda et la RDC.

Loin de se réduire, le problème de l'opposition rwandaise ne fait que se compliquer. Les FDLR sont devenus membres de la concertation permanente de l'opposition démocratique rwandaise (CPODR) regroupant la quasi-totalité des partis d'opposition rwandais en exil – dont des représentants de Tutsi rescapés du génocide-, et ils appellent à la suspension du calendrier de fin de transition, et dénoncent la dérive autoritaire du FPR. En attendant, son Etat-Major réorganise ses troupes, et prépare des opérations de déstabilisation en cas d'échec de cette stratégie politique. De son côté le gouvernement rwandais rejette catégoriquement toute reconnaissance et tout dialogue avec une opposition qu'il considère comme génocidaire et «terroriste», et toute interférence internationale dans un problème qu'il considère comme interne. Il poursuit son programme de sortie de transition, en éliminant toute opposition politique interne avant les élections de juillet 2003 et en redéployant des troupes au Congo sous la couverture du RCD. Cette politique répressive permet aux opposants en exil d'accroître leur audience à l'intérieur du pays et ne fait qu'accroître les tensions.

Aujourd'hui, la tentation est grande pour la MONUC de compter sur l'inclusion des alliés du Rwanda dans le gouvernement de transition en RDC pour mener à bien le DR au Congo et de concentrer son action sur un soutien à la transition politique à Kinshasa. Mais ce calcul est faux. D'abord, malgré les perspectives de gouvernement de coalition, les alliés du Rwanda poursuivent les combats sur le terrain et le gouvernement de Kabila continue d'aider les FDLR. C'est cette réalité que la MONUC doit affronter avant d'espérer qu'un gouvernement de coalition puisse mener un vrai DR. La MONUC doit renforcer ses efforts diplomatiques et assurer un vrai maintien de la paix à l'est et au nord est, là où les combats se sont déroulés.

Comme on le voit actuellement en Ituri, l'impuissance de la MONUC est un handicap dramatique pour le processus de paix congolais. La

MONUC doit immédiatement déployer une force de réaction rapide pour rétablir l'ordre et éviter d'autres massacres de civils qu'elle a déjà le mandat de protéger. Elle a aussi besoin d'une force militaire crédible pour empêcher les FDLR de déstabiliser le Rwanda et pour soutenir ses efforts diplomatiques en vue du désarmement volontaire. Si la guerre ne s'arrête pas à l'est, le nouveau gouvernement du Congo perdra vite toute crédibilité et toute l'entreprise de la MONUC deviendra caduque.

Il est vital que le Conseil de sécurité des Nations Unies saisisse l'opportunité de la mise en place du gouvernement de transition en RDC pour impulser une nouvelle dynamique aux opérations de DR qui ont essentiellement souffert d'un contexte défavorable et d'un manque de leadership politique. La MONUC doit terminer son déploiement à l'est et remplir ses engagements vis à vis de ce programme. Ceci devrait permettre de soutenir le gouvernement de transition dans la restauration de son autorité à travers le pays, d'isoler et surveiller les FDLR tout en prenant contact avec eux, et finalement de proposer un processus de désarmement et réintégration crédible. Le gouvernement sud-africain et le Représentant spécial du Secrétaire général doivent travailler ensemble pour transformer l'accord de Pretoria en un accord de paix durable et complet entre la RDC et le Rwanda, et recevoir un mandat du Conseil de sécurité pour mener des consultations avec la rébellion hutu rwandaise à désarmer ainsi que le gouvernement du Rwanda. La communauté internationale dans son ensemble doit convaincre le gouvernement rwandais que la solution pour stopper la spirale qui s'enclenche est une ouverture politique préalablement soumise à un véritable débat national.

RECOMMANDATIONS:

Au Secrétaire général et au Conseil de sécurité des Nations unies:

1. Donner un mandat de maintien de la paix renforcé à la MONUC avec autorisation d'utiliser la force pour se défendre, défendre les populations civiles, surveiller la sécurité de la frontière entre le Rwanda et le Kivu et les infiltrations des FDLR. S'assurer que les objectifs actuels déclarés de la MONUC (déploiement en zones occupées, DR, soutien à la réconciliation locale) restent une priorité dans la phase de transition en RDC.

2. Donner un mandat spécifique au Représentant spécial pour conduire les consultations sur les modalités du désarmement et du rapatriement avec les FDLR et le gouvernement du Rwanda, en coordination avec le gouvernement sud-africain, pour accompagner la transformation de l'accord de Pretoria en un accord de durable et complet entre le prochain gouvernement de la RDC et le Rwanda.
3. Mettre en place une commission d'enquête sur les événements de Kamina du 31 octobre et 1 novembre 2002.

A la MONUC:

4. Accélérer son déploiement à l'est du pays et remplir ses engagements de la Phase III dans son soutien à la transition.
5. Dénoncer le soutien continu aux FDLR par Kinshasa et la présence de soldats rwandais sur le territoire de la RDC.
6. Faciliter des négociations entre le RCD et les Mai Mai sur l'établissement de zones et de couloirs neutres menant aux centres de rassemblement et dans lesquels les candidats au désarmement volontaire pourront se déplacer sans être attaqués.
7. Demander aux Etats membres des Nations unies, en particulier l'Autriche, un soutien technique pour le brouillage des ondes de la radio des FDLR.

Aux bailleurs de fonds de la République Démocratique du Congo et de la République du Rwanda:

8. Demander aux gouvernements de la RDC et du Rwanda le respect à la lettre les accords de Pretoria de juillet 2002 et conditionner l'aide bilatérale et multilatérale l'aide à cette demande.
9. Faire pression immédiatement sur le gouvernement rwandais pour qu'il opère une libéralisation contrôlée de son espace politique avant la fin de la transition.

Au gouvernement sud-africain:

10. Aider à la transformation de l'accord de Pretoria en un accord de paix durable et complet entre le futur gouvernement de transition de la RDC et le Rwanda.
11. Convaincre le gouvernement du Rwanda de libéraliser la vie politique interne et de faire

des gestes d'ouverture vers les partis d'opposition en exil, à condition que ceux-ci ordonnent à leurs troupes de se désarmer, contribuent activement à l'arrestation des génocidaires par le Tribunal Pénal pour le Rwanda dénoncent vigoureusement toute idéologie révisionniste du génocide et clarifient leur programme de réconciliation.

Au gouvernement (actuel et futur gouvernement de transition) congolais:

12. Respecter à la lettre les accords de Pretoria, malgré la fin de la période de surveillance prévue, soit:
 - (a) cesser immédiatement tout soutien aux FDLR; et
 - (b) faire immédiatement parvenir à la MONUC et la TPVM toutes les informations en leur possession sur la branche armée des FDLR concernant les effectifs, leur organisation, localisation, et équipements.
13. Mettre en place un mécanisme de négociation de la pacification dans les Kivu avec les Mai Mai.
14. Engager parallèlement des consultations avec le gouvernement rwandais pour parvenir à un accord de paix globale et durable.

Au gouvernement rwandais:

15. Libéraliser les activités politiques sur l'ensemble du territoire national et organiser un débat national sur les règles d'intégration de toutes les composantes politiques en vue de la préparation des prochaines élections.
16. Autoriser le retour et la participation des partis politiques en exil avant les prochaines élections à condition qu'ils ordonnent à leur branche armée, les FDLR, de déposer les armes et d'accepter le programme DR de la MONUC, qu'ils reconnaissent sans ambiguïté et publiquement le génocide contre les Tutsi et qu'ils s'engagent sincèrement dans le processus de réconciliation.
17. Entamer des discussions directes avec l'opposition interne et externe en vue de l'élaboration négociée d'une nouvelle constitution post transition.
18. Créer un bureau de l'ombudsman indépendant du gouvernement, pour réguler les activités

des partis politiques et superviser un processus de réconciliation dépolitisé.

Aux opposants en exil:

19. S'engager à cesser leur lutte armée, à cantonner, démobiliser et rapatrier leurs troupes à travers le programme DR de la MONUC. Suspendre toutes les activités en cours visant une solution armée aux problèmes politiques internes au Rwanda.
20. Faire parvenir au TPIR toutes les informations en leur possession sur les rwandais accusés de génocide.
21. Arrêter la diabolisation du FPR dans les communications publiques et ouvrir un débat franc sur leur propre responsabilité dans le génocide et le drame rwandais, comme gage de bonne foi.

Nairobi/Bruxelles, 23 mai 2003

LES REBELLES HUTU RWANDAIS AU CONGO: POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DU DESARMEMENT ET DE LA REINTEGRATION

I. INTRODUCTION

Le concept de désarmement des groupes armés rwandais est né le 10 juillet 1999, lors de la signature de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka entre la République Démocratique du Congo (RDC), l'Angola, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda, le Zimbabwe, puis le Mouvement de Libération Congolais (MLC), et le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) qui entérinait un cessez-le-feu immédiat sur la ligne de front conventionnelle en République Démocratique du Congo. Ce cessez-le-feu était censé aboutir au retrait des troupes étrangères, au démantèlement des groupes armés², et à la tenue d'un Dialogue inter-congolais (DIC) aboutissant à un nouveau partage de pouvoir au Congo.

En novembre 1999, la résolution 1279 du Conseil de sécurité autorisait le déploiement d'une mission des Nations Unies pour le Congo (MONUC). Son concept d'opération s'articulait en trois phases³: le déploiement des troupes d'observation à l'intérieur du pays (Phase I); l'observation du retrait des troupes étrangères de la ligne de front (Phase II); la vérification du retrait de toutes les troupes étrangères du territoire congolais et le DR des groupes armés tels que définis dans le Chapitre 9 de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka (Phase III). Ce n'est que le 9 novembre 2001 que la résolution 1376 du Conseil de sécurité autorisait la MONUC à passer en Phase III sous réserve de garanties de sécurité données par les parties.

Quelques mois plus tard, la session du dialogue inter-congolais à Sun City rendait apparent le

blocage du processus de paix⁴. Les troupes étrangères occupaient toujours la RDC, le programme de DRRRR n'avait produit aucun résultat et l'accord de partage de pouvoir conclu entre le président Kabila et Jean Pierre Bemba du MLC sans le RCD ne semblait pas être une solution viable⁵. Devant ce constat, les Nations unies et l'Afrique du sud, hôte des pourparlers, décident alors de prendre les choses en main. La nouvelle stratégie est de se concentrer en priorité sur la résolution des problèmes sécuritaires, à savoir la fin de l'occupation de la RDC par les troupes rwandaises et l'arrêt du soutien aux groupes hutu par le gouvernement de Kinshasa, afin de permettre une négociation sereine sur le partage du pouvoir et la mise en place d'un gouvernement de transition.

Entre avril et juillet 2002, l'Afrique du sud s'implique donc dans une négociation bilatérale entre le Rwanda et le Congo qui aboutit à l'accord de paix de Pretoria le 30 juillet 2002. Cet accord ambitieux prévoit le retrait des forces rwandaises et le désarmement et le démantèlement des ex-Forces Armées Rwandaises et *Interahamwe*⁶ selon un calendrier précis de 90 jours. L'accord met en place un organe de vérification nouveau appelé Mécanisme de vérification de la Tierce partie (*Third Party Verification Mechanism*, TPVM) basé à Kinshasa, composé de représentants de la MONUC et du gouvernement sud-africain, et ayant pour objectif de vérifier ces deux processus. La présence de témoins sud-africains répond à la demande

² Tels que les ex FAR et *Interahamwe*, les groupes rebelles burundais, ougandais et angolais.

³ Résolution 1291 du Conseil de Sécurité du 24 février 2000.

⁴ ICG rapport Afrique N°44, *Temps couvert sur Sun City: La refondation nécessaire du processus de paix Congolais*, 14 mai 2002.

⁵ Ibid

⁶ L'accord de Pretoria se focalise sur le DR des ex-FAR et *Interahamwe*. L'accord de Luanda entre l'Ouganda et le gouvernement congolais ne sera pas traité dans ce rapport.

rwandaise qu'un pays ami et neutre soit impliqué comme garant du processus de désarmement.

Neuf mois plus tard, certains engagements ont été remplis mais les problèmes de fond demeurent. Le Rwanda a retiré 23 400 hommes du Congo, un retrait vérifié par la TPVM sur la base d'un plan de retrait et d'effectifs fournis par Kigali. Mais le gouvernement congolais continue à accuser les Forces de Défense du Rwanda (FDR) d'avoir laissé plus de 20 000 hommes sur le terrain. Toute évaluation précise est difficile, mais il est désormais établi que plusieurs milliers de soldats rwandais ont été intégrés dans le RCD-Goma et dans les milices du gouverneur Eugène Serufuli du nord Kivu et que d'autres sont retournés au Congo par le biais du processus de rapatriement de réfugiés congolais du Rwanda⁷. Le gouvernement rwandais a aussi redéployé de nouveaux contingents au nord et sud Kivu en mars 2003 en soutien à des opérations et sous couvert du RCD-Goma⁸. On ne peut cependant plus dire que les Kivus sont sous occupation militaire rwandaise directe.

De son côté, le gouvernement congolais a opéré trois actions contre la rébellion rwandaise, appelée Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR)⁹: interdiction des activités des FDLR sur le sol congolais, arrestation de Tharcisse Renzaho – leur ancien secrétaire exécutif-, expulsion et arrestation de membres des FDLR. Toutefois s'il est certain que même si Kinshasa a réduit son soutien à la rébellion rwandaise et a mis fin à son alliance officielle avec eux, les FDLR n'ont été ni démantelées ni désarmées. En réalité elles ont même pu se réorganiser et infiltrer de nouveaux éléments au Kivu. Le Rwanda accuse de plus continuellement le gouvernement de la RDC de violer les accords de Lusaka et de Pretoria et de continuer à soutenir ses ennemis.

De même, bien que le Conseil de sécurité ait autorisé en décembre dernier un nouveau concept d'opérations de la MONUC prévoyant l'envoi de deux forces militaires opérationnelles appelées "task forces" à l'est du Congo et une expansion de la

mission, dont le personnel est porté à 8700¹⁰, la MONUC n'a obtenu que de maigres résultats jusqu'à présent. Un nouveau centre de réception a été ouvert à Lubero et des campagnes d'information ont été menées mais seul un petit nombre de Hutu rwandais (402 combattants et 333 personnes à charge, ainsi que 11 dirigeants) a été démobilisé et rapatrié¹¹. Aucune des deux "task forces" n'est encore déployée comme prévu à l'est, à Kindu et Kisangani. Le problème du désarmement des FDLR reste entier.

Un bilan honnête de l'échec des différents mécanismes devant aboutir au DR s'impose. Trois événements déterminent l'opportunité de ce bilan: a) La période prévue par l'accord de Pretoria signé en juillet 2002 par le Rwanda et la République Démocratique du Congo (RDC) pour le retrait total des forces rwandaises et le désarmement des groupes armés rwandais hutu - quatre vingt dix jours renouvelée une fois en novembre 2002 et étendue en février 2003 - est arrivée à son terme; b) le dialogue inter-congolais s'est achevé sur un accord global et inclusif le 2 avril 2003 prévoyant l'établissement d'un gouvernement de transition et la restauration de l'autorité gouvernementale sur tout le territoire de la RDC dans les prochains mois; c) un référendum constitutionnel et des élections présidentielles et législatives doivent se tenir au Rwanda avant la fin de l'année 2003.

Une telle analyse conduit à trois conclusions. La première est que le contexte sécuritaire à l'est du Congo rend le déploiement de la MONUC difficile. Le maintien de l'option de la guerre entre le Rwanda et la RDC, et la possibilité de guerre entre le Rwanda et l'Ouganda continuent à activer les diverses alliances avec les groupes locaux, y compris avec les FDLR. La MONUC n'a aujourd'hui pas la capacité militaire d'isoler les unités FDLR et de prendre contact avec eux. Elle compte sur la prochaine installation du gouvernement de transition en RDC pour faire avancer la pacification des conflits locaux et le déploiement de la MONUC dans cette zone avec le soutien de tous les Kivutiens. Pour l'heure malgré les progrès du processus politique, les combats continuent à l'est, en partie conduits par les alliés du Rwanda.

La seconde est que le programme a un défaut conceptuel. Fidèle à l'accord de Lusaka, la

⁷ ICG, Rapport Afrique N°56, *The Kivus: The Forgotten Crucible of the Congo Conflict*, 24 janvier 2003.

⁸ Interviews ICG avec des observateurs congolais, des membres de la MONUC, des membres d'ONG internationales et des membres des Forces rwandaises de défense.

⁹ La rébellion rwandaise s'est donné ce nom en 2000 après le Congrès de Nasho au Kenya et se veut un groupe politico-militaire.

¹⁰ SR/RES/1445, 4 décembre 2002.

¹¹ Treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies, S/2003/211.

conceptualisation du programme de DR de la MONUC et de l'accord de Pretoria est basée sur le postulat que le désarmement est une question vue strictement sous l'angle sécuritaire et non politique. Du fait de l'implication de certains de leurs leaders dans le génocide de 1994 et de leur idéologie révisionniste persistante, les FDLR à désarmer ne sont pas reconnus comme acteurs politiques et leurs demandes sont considérées comme illégitimes. De plus la question est traitée sous l'angle congolais et non rwandais. Des trois acteurs principaux de ce processus, les FDLR, le gouvernement congolais, et le gouvernement du Rwanda qui doit les réintégrer, seul le gouvernement congolais a été approché par les organismes internationaux en charge du DR. L'accord de Pretoria demande explicitement au gouvernement de RDC de cesser son soutien aux FDLR en échange d'un retrait des troupes rwandaises.

Les FDLR n'ont pas été sérieusement consultées par la MONUC ou d'autres acteurs internationaux. On peut donc difficilement imaginer qu'un programme de DR puisse répondre adéquatement aux besoins des membres des FDLR. Le gouvernement du Rwanda n'a pas non plus été sérieusement questionné sur sa politique de réconciliation et réintégration. Il a toujours prétendu que le DR des groupes armés était un problème externe, en dehors de ses frontières et qu'aucune ingérence dans sa politique interne ne serait permise.

Or côté FDLR, les revendications sont de plus en plus politiques, compliquant de plus en plus la réponse à y donner. L'opération de DR coïncide avec la tenue d'un référendum constitutionnel prévu en mai prochain et des élections générales en novembre 2003 au Rwanda. L'Etat-Major et le leadership politique des FDLR exigent un dialogue inter-rwandais avant ces échéances¹². Forts de leur alliance politique avec la quasi-totalité des partis de l'opposition hutu et tutsi en exil regroupés dans la Concertation permanente de l'opposition démocratique rwandaise (CPODR), les FDLR privilégient pour le moment une démarche politique avec l'objectif de faire accepter au FPR la participation de toutes les composantes en exil dans le processus de sortie de transition¹³. La CPODR met

également en garde la communauté internationale sur les effets de leur exclusion du processus: "il ne faudra pas s'étonner que cette situation dégénère en une explosion inévitable, étant donné que les options maximalistes du FPR peuvent rendre ipso facto légitime toute révolte contre la tyrannie et l'oppression"¹⁴. Parallèlement à la démarche politique, les FDLR veulent garder une force de dissuasion suffisante pour forcer le gouvernement de Kigali à négocier.

A cette vision s'oppose celle du gouvernement rwandais qui refuse catégoriquement toute négociation avec une opposition en exil qu'il considère insignifiante ou alliée aux génocidaires et ne voit pas la nécessité de discussion politique alors qu'il a repoussé la rébellion en dehors des frontières du Rwanda et contrôle la totalité du pays. Le gouvernement rwandais estime en avoir fait assez en organisant une consultation populaire pour l'élaboration d'une nouvelle constitution¹⁵, dans lequel il insiste sur les mots d'ordres de son programme: l'unification nationale et la réconciliation. Le président Kagame a annoncé qu'il n'acceptera pas un échec du DR des forces génocidaires, et mettra la communauté internationale devant ses responsabilités¹⁶ si elle laisse la situation dégénérer. Dans le discours du 7 avril 2003, date de la commémoration du génocide, le président rwandais a ainsi clairement menacé de ramener ses troupes au Congo pour combattre la rébellion hutu si la sécurité du Rwanda était menacée.

Ce rapport se propose d'évaluer les progrès et difficultés dans le processus de désarmement de la rébellion hutu rwandaise, puis la capacité de la MONUC à mener l'opération dans sa configuration et dans les conditions actuelles. Puis il met en parallèle ce processus avec la situation politique interne au Rwanda dans l'objectif de dégager des pistes pour une sortie pacifique du conflit en Afrique centrale.

¹² Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

¹³ Cf, CPODR, "Position de la concertation permanente de l'opposition démocratique rwandaise sur la fin de Transition", et "La CPODR propose au gouvernement de Kigali de

surseoir au processus constitutionnel et électoral en cours", miméo, Décembre 2002.

¹⁴ CPODR, "Position de la concertation permanente", op. Cit., p 4.

¹⁵ ICG rapport Afrique N°53, *Fin de Transition au Rwanda: Une libéralisation politique nécessaire*, 13 novembre 2002.

¹⁶ Déclaration de la présidence rwandaise, 14 septembre 2002.

II. L'ACTEUR A DESARMER: LA REBELLION FDLR, ORGANISATION ET STRATEGIE

Le DR de la rébellion hutu rwandaise, repose sur le postulat que les combattants usés par plus de huit années de résistance dans des conditions extrêmes consentiraient à un désarmement unilatéral. Or cette force armée n'a participé à aucune négociation politique et n'a jamais affirmé la volonté d'être désarmée. Depuis qu'il a été sollicité sur la question, le leadership politique des FDLR¹⁷ rejette même tout désarmement sans négociation préalable avec le régime de Kigali.

A. DEFINITION ET ORIGINE DES FDLR

Le premier problème est un problème d'identification des groupes à désarmer. L'accord de Pretoria, en référence à l'accord de Lusaka, les identifie comme des ex-FAR *et Interahamwe*, noms donnés en 1994 aux responsables du génocide¹⁸. Il n'est jamais fait mention des FDLR.

1. Manque d'informations et problèmes de sources

La rébellion hutu rwandaise aujourd'hui regroupée sous le label FDLR comprend plusieurs catégories: les ex-FAR *et Interahamwe* qui ont participé au génocide; des ex-FAR qui n'ont pas participé au génocide de 1994 contre les Tutsis; et de nouvelles recrues post-génocide constituant la majorité des troupes¹⁹. Le gros de ces recrutements a été opéré dans les camps de réfugiés rwandais de l'Est du Congo et en Tanzanie entre 1994 et 1996 et se poursuivent aujourd'hui.

Considérée comme infréquentable du fait de l'implication d'une partie de ses membres dans le génocide et de l'adhésion supposée de la totalité des combattants à l'idéologie génocidaire, l'histoire, l'évolution et le profil de cette rébellion sont très mal connus depuis 1994.

Toutes les informations à disposition de la MONUC sur la rébellion proviennent de sources gouvernementales rwandaises et des prises de contact que les observateurs militaires ont commencé à avoir avec certaines unités isolées ou des déserteurs²⁰. Le gouvernement rwandais tient ses informations d'abord des rebelles capturés lors d'opérations militaires, puis de la présence d'agents de renseignement au sein de l'Armée Nationale Congolaise (ANC, bras armé du RCD Goma) et de ses propres troupes qui, eux mêmes, tiennent leurs informations de leurs soldats qui ont pu établir des contacts avec les rebelles²¹, et enfin de l'interception des communications satellites ennemies mise à leur disposition par leurs alliés occidentaux. Il est difficile d'évaluer la véracité de l'information produite par les services de renseignements rwandais, qui d'une part peuvent chercher à désinformer, d'autre part peuvent être eux mêmes soumis à la désinformation générée par les FDLR ou aux contraintes inhérentes à ce genre d'exercice (par exemple, informations codées, approximatives, incomplètes, ou non vérifiées).

Le gouvernement congolais possède des informations sur les rebelles mais ne les communique que de façon parcellaire. Il se limite souvent à préciser la localisation de combattant inactifs²² et n'a communiqué aucune information précise sur leur armement, les effectifs sur zone, et l'identité précise du leadership militaire à la MONUC. Les populations kivutiennes qui cohabitent avec les FDLR seraient également en mesure de fournir des éléments, mais les difficultés d'accès au terrain réduisent dramatiquement les capacités de collecte et surtout de vérification des informations par la MONUC. La Tierce partie enfin, obtient les mêmes informations que la MONUC ou celles que veulent bien partager les services du gouvernement rwandais.

La MONUC et la Tierce partie sont ainsi contraintes de travailler dans un flou général, qui laisse place à toutes sortes d'analyses, parfois les plus

¹⁷ ICG rapport *Fin de Transition au Rwanda* op. cit.

¹⁸ "Accord de Paix entre les gouvernements du Rwanda et de la RDC", Pretoria, 30 juillet 2002.

¹⁹ ICG, Africa Report N°38, *Disarmament in the Congo: Jump-starting DDR to Prevent Further War*, 14 December 2001.

²⁰ Cf Briefing internes de la MONUC à la TPVM, ICG interviews, novembre-mai 2003, Kinshasa, Pretoria, New York.

²¹ Interview ICG, services de sécurité rwandais, Kigali, novembre 2002.

²² Commissariat général du gouvernement chargé du suivi du processus de paix dans la région des Grands Lacs, "Renseignements sur les effectifs et localisations des ex-combattants hutu et leurs familles en RDC sur le territoire contrôlé par le gouvernement", août 2002.

contradictoires²³. Les difficultés que rencontrent les observateurs militaires basés au Kivu à recueillir de bonnes informations sur les FDLR sont en partie dues à la situation militaire extrêmement confuse qui prévaut dans cette région. Ce flou nourrit le débat sur les effectifs des FDLR, estimés à 12 000 par la MONUC²⁴ et de 10 000 à 60 000 par le gouvernement rwandais, selon les circonstances²⁵. Kigali n'a en effet pas hésité à gonfler les chiffres pour justifier sa présence au Congo. L'évaluation d'ICG, fondée sur le recoupement d'informations fournies par le gouvernement rwandais, la MONUC et les FDLR eux-mêmes, est de 15 000 à 20 000 hommes²⁶.

2. Clarification sur l'identité de la rébellion hutu rwandaise

L'histoire de la rébellion peut en partie éclairer cette confusion. Après la destruction des camps de réfugiés hutu à l'est du Congo fin 1996, les survivants se sont dispersés dans plusieurs directions. Quelques 20 000 ex-FAR et miliciens ont infiltré le nord ouest du Rwanda sous l'appellation Armée de Libération du Rwanda (ALiR) et mené une insurrection jusqu'à mi 1998, écrasée par l'Armée Patriotique Rwandaise (l'APR). Parallèlement une autre partie des ex-FAR et des miliciens est rentrée pacifiquement au Rwanda, tandis que d'autres ont traversé le Congo pour trouver refuge au Congo Brazzaville, en Angola, en République Centrafricaine, en Zambie, au Zimbabwe, au Malawi et en Namibie²⁷. D'autres encore sont parties en Tanzanie et au Kenya.

En août 1998, lorsque la guerre éclate entre Kabila et ses anciens alliés rwandais et ougandais, un autre groupe de militaires ex-FAR et de politiciens réfugiés à Nairobi parviennent à entrer en contact avec

Kabila, par l'intermédiaire d'un membre du clergé protestant congolais basée à Nairobi²⁸.

Le 10 août 1998, une délégation ex-FAR part pour Lubumbashi rencontrer le président Laurent Désiré Kabila. Or ce dernier qui négociait son alliance avec le Zimbabwe, envoie la délégation l'attendre à Kinshasa. Les négociations durent près d'un mois à Kinshasa et le 10 septembre 1998, un *gentlemen's agreement* est conclu. Trois hommes de confiance de Kabila ont négocié cette alliance entre le gouvernement congolais et les ex-FAR: Victor Mpyoy, Didier Kazadi Nyembwe et Mwenze Kongolo. Pour les ex-FAR, le premier objectif déclaré est d'éviter une nouvelle traque des réfugiés hutu encore présents sur le sol congolais et de s'accorder sur leur protection. Sous pression de la Commission Garretton qui enquêtait sur les massacres des réfugiés hutus de la guerre de 1996-1997, le régime Kabila avait plus ou moins toléré la présence de ces derniers sur le territoire, et il fallait éviter un changement de régime à Kinshasa qui les mettrait à nouveau en danger.

Au delà de l'objectif affiché, cette alliance est bien évidemment une aubaine pour des ex-FAR en exil, soucieux de relancer la lutte contre le FPR à partir du Congo après l'écrasement de l'insurrection du Nord-Ouest au Rwanda. L'accord entre les deux partis est principalement militaire: le Congo promet de fournir un appui logistique aux rebelles hutu rwandais qui participeront à l'offensive de Kabila contre les troupes rwandaises puis pourront pousser jusqu'au Rwanda et renverser le régime du FPR.

Depuis Kinshasa, ce groupe mobilise environ 10 000 combattants ex-FAR et autres réfugiés dans les pays voisins du Congo. La majorité des troupes provient du Congo Brazzaville, où les réfugiés avaient profité d'une alliance avec le président Sassou Nguesso pour se restructurer militairement et recruter de nouveaux membres. Le Haut Commissaire pour les réfugiés à l'époque avait même confirmé le retour des réfugiés rwandais au Congo Kinshasa pour soutenir Kabila contre l'agression rwandaise. Ces éléments avaient également participé de façon active aux opérations menées par le président Sassou contre les rebelles Ninja de la Cuvette.

Les troupes d'appui rwandaises dirigées par les ex-FAR se redéplient au Congo à partir de

²³ Le 31 juillet 2002, le porte parole de la MONUC pouvait ainsi déclarer que 100 000 rebelles rwandais étaient prêts à déposer les armes au nord Kivu, alors que la MONUC les estime à pas plus de 3 000 dans cette zone. Voir Agence France-Presse, Kinshasa, le 31 juillet 2002.

²⁴ UN Security Council, "First assessment of the armed groups operating in DR Congo", 5 April 2002.

²⁵ Entretiens ICG réguliers avec les officiels rwandais sur les effectifs de la rébellion depuis 2001.

²⁶ Cf. *Infra*.

²⁷ Voir les différents rapports d'Africa Rights, d'Human Right Watch, et d'ICG sur cette question.

²⁸ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

novembre/décembre 1998. Les effectifs sont alors répartis de la façon suivante²⁹: une brigade³⁰ à Kamina, une à Lubumbashi, une à Mbuji Mayi, et deux bataillons dans la province de l'Equateur (Mbandaka, Ikela). Les rebelles rwandais soutenus par l'artillerie et l'aviation zimbabwéenne et angolaise ont ainsi tenu principalement le front de Mbandaka et celui de Mbuji Mayi entre novembre 1998 et août 1999.

Simultanément, suite à l'échec successif de leur infiltration au nord ouest du Rwanda, entre 1997 et 1998, les troupes de l'ALiR se replient au nord Kivu avec 10 à 15 000 hommes. Le chef d'état major de l'ALiR Paul Rwarakabije implante son quartier général dans le Masisi et réorganise son mouvement. Rapidement, les Hutu Rwandais basés à Kinshasa envoient un émissaire dans le Masisi pour rétablir le contact et négocier le soutien de Kabila à l'ALiR. A partir de fin 1998, l'ALiR commence à recevoir armes et munitions larguées par les avions du gouvernement congolais au nord Kivu³¹.

De 1998 à 2000, refusant de s'apparenter à l'ALiR du fait de sa réputation génocidaire, le groupe de Kinshasa met en place un Comité de coordination de la résistance (CCR). Les deux structures fonctionnent tout d'abord séparément mais bénéficient du même allié, le gouvernement de Kinshasa. Le CCR est une organisation strictement militaire, regroupant des ex-FAR, des miliciens et des jeunes recrues dont le premier objectif est de stopper l'offensive militaire rwandaise et de recruter plus de membres. Ce n'est que plus tard que des contacts seront établis avec des politiciens en exil, avec des hommes tels que Christophe Hakizabera, le Dr Ignace Murwanashyaka, Alexis Nshimiyimana, et le Dr Jean Marie Vianney Higiro³², tous réputés non génocidaires.

Le CCR évolue ensuite vers une organisation politico-militaire appelée FDLR, tout en demeurant dans la clandestinité jusqu'à son congrès de Nasho en mai 2000. Dans le même temps le rapprochement avec l'ALiR, devenu stratégiquement indispensable, conduit les FDLR à demander à Paul Rwarakabije de réformer son organisation et de condamner le génocide. Finalement une délégation est envoyée

dans le Masisi et obtient après négociations, le 30 septembre 2000, la dissolution de l'ALiR dans les FDLR. Paul Rwarakabije est nommé chef d'état major de l'ensemble des forces, mais l'ALiR doit accepter le leadership politique des FDLR³³.

B. IMPLANTATION MILITAIRE ACTUELLE

Aujourd'hui les FDLR, avec un effectif déclaré par leur Etat-Major avoisinant les 15 000 combattants,³⁴ sont implantées ou disséminées dans une zone de quelques 150 000 km². Cette rébellion semble très structurée et organisée, mais opère sur un terrain immense, ce qui explique les doutes de la MONUC³⁵ quant à la réelle efficacité militaire et aux capacités opérationnelles de ces rebelles.

1. Profil militaire

Avant la fusion entre FDLR et ALiR en septembre 2000, la configuration militaire était la suivante:

- L'ALiR était répartie en deux divisions comprenant chacune trois brigades d'environ 2 000 hommes (soit en tout 12 000 hommes). La première division était localisée au nord Kivu et la deuxième autour de la forêt de la Kahuzi Biega (dans les localités de Shabunda, Mwenga, Kalehe...) et au sud Kivu.
- Les troupes des FDLR comprenaient une division de trois brigades plus une brigade incomplète. Après avoir combattu pour Kinshasa, les effectifs ne s'élevaient plus, selon les FDLR, qu'à 7 000 à 8 000 hommes. Ce chiffre ne prend pas en compte les recrutements et la probable formation de trois brigades supplémentaires, dénoncée par le gouvernement rwandais³⁶.

Fin 2000, les troupes fusionnent et adoptent un Etat-Major commun. Pour des raisons logistiques un centre d'opération pour les troupes présentes au sud Kivu demeure à Kamina. En mai-juin 2001, la première division ex-ALiR participe à l'opération

²⁹ Ibid.

³⁰ Chaque brigade comprenait entre 2 000 et 3 000 hommes.

³¹ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

³² ICG rapport *Fin de Transition au Rwanda*, op. cit..

³³ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

³⁴ Ibid.

³⁵ Interview ICG, unité DDR, MONUC, Kinshasa, octobre 2002.

³⁶ Informations du gouvernement rwandais fournies à la TPVM, octobre 2002.

*Oracle du Seigneur*³⁷, engageant environ 5 000 hommes des FDLR au Rwanda. Cette opération se solde pour les FDLR par une défaite et la perte d'environ 2 100 hommes³⁸. Cet échec s'explique en partie par un conflit de leadership au sein des ex-troupes ALiR. Le commandant Pierre-Claver Habimana alias Bemera avait espéré lors de la fusion avec les FDLR obtenir le poste de chef d'Etat-Major³⁹. Lors de l'opération, il tente de prendre directement la tête des hommes en première ligne, mais est capturé par l'APR⁴⁰. L'échec de l'opération ainsi que les offensives successives de l'APR au nord Kivu ont affaibli l'ALiR. Il ne resterait actuellement qu'entre 7 et 8 000 hommes des ex-ALiR au nord et sud Kivu, selon l'Etat Major des FDLR⁴¹.

Les trois brigades qui formaient la première division des FDLR sur le territoire du gouvernement congolais sont présentes au sud Kivu, autour de la région de Fizi/ Baraka/ Kalémie, depuis mi-2001⁴². Leur infiltration au sud Kivu s'explique par trois facteurs: 1. l'abandon de la solution militaire conventionnelle par le Président Joseph Kabila après l'assassinat de son père et son accession au pouvoir en janvier 2001, 2. l'intensification à la place d'une stratégie de guérilla à l'est du Congo, 3. la planification de l'Opération *Oracle du Seigneur* qui prévoyait une infiltration simultanée des éléments du nord et du sud Kivu.

Cette relocalisation d'une partie des FDLR dans les provinces du Kivu permettait aussi aux éléments de

la deuxième division ex-ALiR de ne couvrir que la zone d'opération située au nord ouest de la ville de Bukavu, autour du parc de la Kahuzi Biega⁴³. De plus ces trois brigades assuraient au gouvernement congolais la sécurisation de la piste d'atterrissage de Kilembwe, et le ravitaillement des groupes Mai Mai⁴⁴ dans cette partie méridionale du Kivu.

2. Situation militaire actuelle

Aujourd'hui, les FDLR déclarent que leur branche armée est dirigée par le chef d'Etat-Major Paul Rwarakabije. Cet ex FAR n'est pas un génocidaire⁴⁵, mais sa responsabilité dans les crimes de guerre, commis entre 1997 et 1998, lors de l'infiltration du nord ouest, reste à déterminer.

Il semble aujourd'hui que la quasi totalité des combattants FDLR ait quitté la zone gouvernementale congolaise⁴⁶. La branche armée des FDLR comprend deux divisions. La première est localisée au nord Kivu et est composée de quatre brigades. Ses effectifs comprennent entre 7 000 et 8 000 combattants. Selon les FDLR, elle est mal équipée⁴⁷, et elle ne serait plus alimentée en matériel par Kinshasa.

L'ex-deuxième division ALiR qui couvrait le sud Kivu jusqu'à Fizi-Baraka serait remontée depuis mi-2001, jusqu'à Shabunda, Mwenga, Bukavu, Kalehe, et Walikale. Son effectif s'élevait à environ 3 500 hommes. Ce chiffre est confirmé par une ONG congolaise qui a menée une étude sur ces groupes⁴⁸ et qui identifie 3827 combattants et 13 042 réfugiés (hommes, femmes et enfants) dans la zone concernée. Toutefois ce rapport a été réalisé avant le retrait des troupes rwandaises du sud Kivu. Depuis,

³⁷ Tentative d'infiltration des FDLR au nord ouest Rwandais, n'ayant trouvé le soutien de la population, elle fut rapidement réprimée par l'APR.

³⁸ 500 sont toujours infiltrés au Rwanda, 2000 sont retournés au Nord Kivu, 400 ont déserté et forment des bandes incontrôlables au Nord Kivu.

³⁹ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

⁴⁰ Les FDLR déclarent que l'ALiR II n'a jamais existé, et dénonce une manipulation du gouvernement rwandais qui n'aurait pas voulu accepter que Bemera se déclare un commandant FDLR, pour des questions de légitimité du mouvement. Cette question n'est pas primordiale puisque les troupes engagées lors de cette opération même si elles étaient FDLR étaient également des ex-ALiR. De plus lors de cette infiltration les FDLR ont nié leur implication (voir rapport HRW). En conclusion, lors de l'opération la fusion entre les deux groupes armés était encore trop récente et devant son échec personne n'a voulu en assumer les conséquences. Interview ICG, G2 état major FDLR, décembre 2002.

⁴¹ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

⁴² Interview ICG, renseignement rwandais, Kigali juin 2002.

⁴³ Interview ICG, membres des FDLR, juillet, août 2002.

⁴⁴ Témoignage d'un prisonnier ALIR, BBC Monitoring, le 29 juin 2002.

⁴⁵ Le général Paul Rwarakabije est un ex Lt.Col FAR, qui selon le rapport d'Human Rights Watch Vol.13, N°8 (A) de décembre 2001 "Respecter les règles de la guerre?" aurait servi "dans des unités moins impliquées dans les tueries du génocide et ne seraient pas accusés d'actions répréhensives", p 7.

⁴⁶ Aucune information sur les officiers du centre de commande de Kamina n'a été fournie par le gouvernement congolais, alors qu'ils se trouvaient à Kamina et Lubumbashi.

⁴⁷ Un fusil pour deux combattants, interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

⁴⁸ Synergie V.I.E., "Rapport Détaillé des Résultats des Enquêtes sur les Volontés de Rapatriement des Réfugiés Hutu (Miliciens et Civils)", septembre - octobre 2002.

ICG a reçu des informations selon lesquelles cette division se serait scindée en deux, un groupe partant vers le nord et un autre vers le sud. Les FDLR déclarent également ne plus avoir de troupes autour de la forêt de la Kahuzi Biega⁴⁹, une information qui reste à vérifier.

La deuxième division est implantée au sud Kivu et comprend trois brigades (brigades ex Horizon, Soleil et Etoile). Ses effectifs s'élèvent également à 8 000 hommes dont un bataillon serait allié au commandant de l'insurrection de soldats banyamulenge, Patrick Masunzu. Toujours selon les FDLR, elle serait mieux équipée que la première, chaque combattant possédant une arme, mais son approvisionnement par Kinshasa serait quasi nul. Cette deuxième division a été rejointe en novembre 2002 par les ex combattants de Kamina, estimés à environ 1 100 hommes (ex combattants de la brigade Kamba de Kamina-Base)⁵⁰.

Cette base militaire de Kamina au Katanga aurait servi de lieu de rassemblement et d'entraînement pour d'autres combattants FDLR formés entre 1999 et 2002, assurant les défenses de Lubumbashi et Likasi. Celles-ci se seraient infiltrées récemment (juillet-novembre 2002) au sud Kivu. Le gouvernement rwandais fait ainsi état de l'existence des brigades Apollo, Albatros et Stella⁵¹ formées à Kamina. Cette information est démentie par l'Etat-Major FDLR, qui déclare que la deuxième division n'a pas plus de 8 000 hommes⁵². Cependant si la présence de ces trois brigades s'avérait être exacte, les FDLR disposeraient de 5 à 7 000 hommes supplémentaires au Kivu.

Au total, les FDLR disposent ainsi d'un effectif minimum de 15 000 hommes, mais il n'est pas à exclure que l'effectif total aille jusqu'à 22 000 hommes.

Tableau 1: Evaluation résumée des effectifs des FDLR en janvier 2003

| | | | |
|---------------------------------------|--|---|--|
| Première Division Nord Kivu (Ex-ALiR) | Quatre brigades de 2 000 hommes chacune. | Deux brigades de l'ex première division ALiR. Deux de l'ex-deuxième division ALiR. | Effectifs: 8 000 hommes |
| Deuxième Division Sud Kivu | Trois à six brigades | Une brigade de l'ex deuxième division ALiR. Deux à cinq brigades infiltrés depuis la zone gouvernementale congolaise entre 2001 et 2002. | Effectifs entre 7 000 et 14 000 hommes |
| Total des Forces FDLR | Entre sept et dix brigades. | | Entre 15000 et 22000 hommes |

Au Kivu, il faut aussi distinguer les troupes FDLR des déserteurs du mouvement. L'organisation des FDLR a été mise sur pied par des officiers FAR avec l'aide de Kinshasa. Les deux divisions possèdent des écoles militaires et des unités de police militaire au nord et au sud Kivu. Leur capacité opérationnelle est supérieure aux Mai Mai et aux éléments FAC et certainement au RCD Goma qui évite tout contact avec eux. L'APR en quatre ans de présence au Kivu n'a pu les détruire par la force. A l'opposé, les déserteurs forment des petits groupes de pillards estimés à environ un millier, qui seraient probablement mieux disposés au DR.

C. EVOLUTION STRATEGIQUE DU MOUVEMENT

1. La perte de l'allié congolais, provisoire ou définitive?

Depuis la signature de l'accord de Pretoria, la rébellion hutu rwandaise a perdu officiellement son principal soutien, le gouvernement congolais, mais son haut commandement continue de refuser de

⁴⁹ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Voir document sur le déploiement des FDLR en RDC, service de renseignements militaires rwandais, documents internes consultés par ICG.

⁵² Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

démobiliser ses troupes sans négociation directe avec le régime de Kigali⁵³.

L'accord de Pretoria a été mal reçu par les FDLR qui l'ont vu comme "une manœuvre dilatoire destinée à contourner leurs revendications légitimes"⁵⁴. Cet accord signifiait pour eux la fin de leur alliance avec Kinshasa. En effet, la mise en application directe de l'accord marginalise leurs alliés dans le gouvernement congolais, comme, par exemple, l'ex-ministre de la sécurité intérieure Mwenze Kongolo. Deux mois après la signature de l'accord, une décision importante est prise et annoncée par le commissaire général au processus de paix, Vital Kamerhe, qui se voit attribuer la gestion de ce dossier extrêmement délicat: le 24 septembre 2002, le gouvernement congolais interdit les activités des FDLR et expulse officiellement ses dirigeants⁵⁵.

Cette décision ne suffit cependant pas à remplir les engagements de Pretoria. Le gouvernement congolais, pour pouvoir respecter ses engagements, est supposé arrêter les génocidaires, désarmer les combattants présents sur le territoire qu'il contrôle et démanteler leur structure de commandement. Or, il n'a aucune capacité de les traquer. Au cours du mois d'octobre, en jouant sur la peur des FDLR de perdre leur précieux parrain, le gouvernement congolais parvient à faire venir le colonel Renzaho⁵⁶, ancien préfet de Kigali recherché par le TPIR, de Likasi (Katanga) à Kinshasa, où il est arrêté.

Le président des FDLR, Ignace Murwanashyaka, se rend rapidement à Kinshasa pour éviter une cassure définitive de l'alliance avec le gouvernement de Kinshasa⁵⁷. Mais le gouvernement congolais poursuit son agenda et veut à tout prix donner une preuve de son engagement à respecter Pretoria. La MONUC et le TPVM, persuadées que la propagande des FDLR est le principal obstacle au retour des ex-combattants de Kamina, presse le gouvernement congolais d'agir au plus vite⁵⁸. Le gouvernement congolais décide de faire cesser l'emprise négative des FDLR sur les ex-combattants de Kamina pour pouvoir les rapatrier avant la première échéance d'évaluation de l'accord de Pretoria le 1^{er} novembre 2002. Les FAC attaquent

le camp et tentent de forcer le rapatriement des ex-combattants, mais échouent dans leur opération. Le colonel Ndanda, commandant des FDLR de Kamina est tué et 1300 de ses hommes reprennent leurs armes avant de fuir vers la province du Kivu.

Certains des anciens dirigeants rwandais accusés de génocide et recherchés par le TPIR étaient membres des FDLR. Ces derniers affirment que le colonel Tharcisse Renzaho a été relevé de ses fonctions en avril 2002, mais qu'il aurait refusé de quitter le Congo, se disant prêt à faire face à la justice internationale. Deux rwandais accusés par le TPIR dont la tête est mise à prix par le gouvernement américain ont fait également partie du mouvement. Il s'agit d'Augustin Ngirabatware ex-commissaire politique des FDLR et de Protais Mpiranya ex-commandant de la brigade Horizon⁵⁹. Il faut ajouter Aloys Ntiwiragabo, commissaire à la défense au sein des FDLR, pour lequel le TPIR n'a pas lancé d'acte d'accusation. L'Etat-Major des FDLR déclare que ces trois hommes ne font plus partie du mouvement, et qu'ils ont fui vers l'Afrique centrale⁶⁰, et a refusé catégoriquement de les livrer au TPIR, invoquant la partialité du TPIR incapable selon eux "d'innocenter les innocents" car travaillant pour le compte du FPR.

Depuis février 2003, les approvisionnements en armes de Kinshasa ont repris vers les FDLR, après un arrêt de trois mois. Selon les informations récentes, Kinshasa enverrait ces approvisionnements aux groupes Mai Mai mais en territoires contrôlés par les FDLR et surtout dans des aéroports contrôlés par les FDLR.

2. Un révisionnisme assumé

Les FDLR basent leur programme politique officiel sur l'inclusion de toutes les ethnies, la réconciliation interethnique et le partage du pouvoir⁶¹ au Rwanda. Le mouvement veut en donner pour preuve le rapprochement qu'ils ont opéré avec les partis dominés par les Tutsi, dont la plupart sont des rescapés du génocide de 1994, et avec qui ils

⁵³ FDLR, Communiqué de presse NR.19, le 30 juillet 2002.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Agence France-Presse, Kinshasa, le 25 septembre 2002.

⁵⁶ Secrétaire Exécutif des FDLR, recherché par le TPIR.

⁵⁷ Interview ICG, Kinshasa, octobre 2002.

⁵⁸ Interview ICG, Kinshasa, personnel de la MONUC, octobre 2002.

⁵⁹ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

⁶⁰ Les FDLR affirment qu'Augustin Bizimungu n'a jamais fait parti de leur mouvement, il était intégré dans l'état major de Savimbi depuis sa fuite de Kinshasa lors de la prise de pouvoir de L.D Kabila.

⁶¹ FDLR, Nasho le 24 décembre 2002, "Un complément d'information au rapport N°53 de l'International Crisis Group (ICG) du 11 Novembre 2002".

forment l'alliance Igihango. Néanmoins leur interprétation du génocide et du drame rwandais en général continue à poser un problème fondamental⁶².

Les FDLR considèrent que le FPR serait le premier responsable du drame rwandais. En lançant une attaque armée contre le Rwanda en octobre 1990, le FPR aurait réveillé les démons de l'ethnisme, radicalisé la majorité hutu et entraîné les dérives que l'on connaît. Le concept de *Hutu Power* n'aurait jamais existé. Il aurait été confondu avec la coalition de partis politiques qui s'est formée en réponse à l'assassinat du président burundais Melchior Ndadaye en octobre 1993 attribué à l'*International Tutsi Power*. L'assassinat six mois plus tard du président Habyarimana, dont ils accusent le FPR, aurait plongé le pays dans un état anarchique sans précédent, déchaînant l'ensemble des éléments extrémistes dans le pays. Les FAR et le gouvernement n'auraient pas eu les moyens de faire face simultanément au génocide et à l'offensive généralisée du FPR.

De toute façon, occupés au front à se battre contre le FPR, les FAR, selon leur récit de la situation, ne pouvaient pas en même temps massacrer les civils innocents⁶³. Ce serait le rejet par le FPR de la proposition de trêve faite par le gouvernement provisoire, qui a empêché les FAR de stopper les massacres. Le FPR aurait sciemment préparé la reprise des offensives et éliminé tout ce qui risquait de remettre en question leur prise de pouvoir par la force. Ils remettent donc en question la planification du génocide, qui serait, selon eux, la réaction catastrophique d'une population désorientée par l'assassinat de son président et prise de panique devant les infiltrations et l'offensive du FPR.

Les FDLR sont donc clairement un mouvement révisionniste, voire négationniste du génocide. Pour des raisons de crédibilité politique, ils ne veulent pas officiellement nier le génocide qui bénéficie d'une reconnaissance internationale. Mais contester sa planification revient à vider de sa substance le concept même car la caractéristique du crime de génocide, comparé à des crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, est précisément l'existence d'une

conceptualisation, d'une planification et d'une exécution utilisant les moyens du pouvoir d'Etat. Nier cette caractéristique revient à nier le fait même.

Le discours révisionniste des FDLR n'est pas de bon augure sur leur capacité à participer pacifiquement à un processus de réconciliation sincère et à respecter les règles d'une vie politique normalisée. Les FDLR doivent encore donner la preuve de leur engagement en livrant tous les génocidaires au Tribunal d'Arusha et en s'engageant à déposer les armes définitivement si elles ont l'opportunité d'un vrai dialogue avec toutes les composantes du pays. Un vrai débat national devrait aboutir à la reconnaissance sans équivoque du génocide, mais aussi des autres crimes commis par le FPR entre 1994 et 1998, et à un rejet de raisonnements globalisants et simplistes attribuant la responsabilité du génocide à la toute la communauté hutu ou au seul FPR. L'établissement de toute la vérité sur tous les crimes commis au Rwanda et au Congo entre 1994 et 1998 est une condition clé d'une réconciliation et d'un DR réussis.

3. Options stratégiques

Le retrait des troupes de l'armée rwandaise de la RDC, bienvenu et nécessaire aux progrès du processus de paix congolais, a laissé la zone d'opération des provinces du Kivu libre aux différents groupes armés. Ce retrait leur permet de se réorganiser et faire mouvement dans les Kivu plus librement. Pendant les années d'occupation des FRD, les bataillons des FDLR n'avaient que très peu de communications entre eux, et leur équipement restait limité. Ils étaient contraints par la présence des FRD à rester dans les forêts où les zones inhabitées.

A court terme, les FDLR tentent donc de se réarmer, de recruter et de se réorganiser dans les Kivu. Des mouvements importants ont été observés du nord Katanga vers le sud Kivu et entre Kigoma (Tanzanie) et Fizi⁶⁴. Comme mentionné ci-dessus, ils ont été rejoints par la majorité des ex-combattants de Kamina, qui malgré la mort de leur commandant, ont fait aussitôt mouvement vers la province du sud Kivu⁶⁵.

Depuis le retrait des FRD, très peu d'attaques ou de mouvements des FDLR ont été notés à la frontière rwandaise, alors que les groupes hutu rwandais

⁶² Sur la position des FDLR face au drame rwandais, voir leur site Internet www.fdlr.org, FDLR, Nasho le 24 décembre 2002, "Un complément d'information au rapport N°53 de l'International Crisis Group (ICG) du 11 Novembre 2002".

⁶³ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

⁶⁴ Interview ICG, novembre 2002.

⁶⁵ Interview ICG, Pretoria, novembre 2002.

constituent une des forces les plus importantes de la zone. D'un point de vue militaire, les FDLR semblent en effet avoir décidé de garder pour le moment un profil bas pour ne pas donner un prétexte au retour des FRD au Congo, mais aussi pour éviter que leur force soit identifiée et dénombrée avec précision par la MONUC et le TPVM, ou par les FRD. Cependant elles appuient toujours les Maï Maï contre le RCD Goma, avec lesquels elles déclarent être alliés⁶⁶. D'un point de vue politique, la stratégie d'attente permettra à leurs partenaires de l'alliance Igihango et de la CPODR de tenter une négociation afin d'obtenir leur participation à la fin de la transition et aux élections présidentielles⁶⁷.

Plusieurs scénarios sont à envisager:

1. Les FDLR peuvent rester au Kivu et bénéficier de l'anarchie qui y règne en attendant soit qu'on leur propose une négociation, soit que la situation interne rwandaise devienne plus propice à une insurrection. Ils procèdent aujourd'hui à des opérations de mobilisation à l'intérieur du Rwanda.

Une nouvelle infiltration n'interviendra probablement pas avant la tenue des élections générales rwandaises, et elle ne sera menée qu'en cas d'échec officiel et avéré de la tentative de négociation politique que les FDLR réclament. Bien que l'échec de l'opération *Oracle du Seigneur* de mai à juin 2001 soit devenue un cas d'école, les FDLR pourraient retenter une concentration de leur force et une infiltration massive simultanée au nord et au sud du Rwanda⁶⁸, en passant par le Burundi, de la forêt Kibira vers celle de Nyungwe, l'APR étant fortement déployée le long de la frontière rwando-congolaise. Une tentative d'infiltration avait été menée dans ce sens par des éléments de la deuxième division FDLR, en novembre 2002. Mais une opération conjointe des Forces Armées Burundaises (FAB) et FDR ont fait échouer l'opération, et les FDLR sont repartis au Kivu fin novembre⁶⁹.

2. Malgré la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement burundais et les FDD le 3 décembre 2002, une alliance entre les rebelles rwandais et burundais est encore possible⁷⁰. Depuis début novembre, des infiltrations sont signalées de la plaine de la Rusizi (RDC) vers la forêt de la Kibira au Burundi. Cette alliance qui paraît être activée alors que le processus burundais reste encore fragile et que l'essentiel d'un accord complet de cessez-le-feu est encore à négocier, signifierait à la fois la déstabilisation du Rwanda et l'effondrement du processus de paix burundais.
3. Les FDLR sont aussi en attente de voir ce que le processus congolais peut offrir comme opportunités de nouvelles alliances. Un soutien ougandais n'est pas à exclure, si les relations rwando-ougandaises continuent à se détériorer en Ituri. Les autorités ougandaises sont déjà en contact avec l'opposition non armée en exil, en particulier à Bruxelles. L'Etat-Major des FDLR reconnaît par ailleurs avoir cherché à prendre contact avec les gouvernements tanzaniens et ougandais. Surtout, il estime pouvoir rester un allié de choix pour Kinshasa en cas de reprise généralisée des hostilités. Les derniers développements sur le terrain, la prise de nouvelles villes par le RCD, la fourniture continue d'armements aux groupes Mai Mai, et indirectement à eux, par Kinshasa laisse supposer que la guerre n'est pas encore finie, malgré les progrès du processus politique. De plus, de récents mouvements FDLR portent à croire qu'ils opèrent toujours un repositionnement de leurs troupes. En effet, les unités présentes autour de Kahuzi Biega ont fait mouvement vers Beni Butembo début janvier, et, plus inquiétant, depuis début avril une brigade comprenant entre 1000 et 2000 combattants FDLR a été repérée autour de la Kahuzi Biega. Il s'agirait de combattants armés sans dépendants, qui ont reçu l'ordre de rejoindre les unités de la première division présentes dans la zone de Beni Lubero. Ces combattants affirment venir de Kamina, du Kasai, et de Lubumbashi (certains de Brazzaville), ils payent leur nourriture avec dollars et diamants. Il devient donc de plus en plus probable que les FDLR profitent des

⁶⁶ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

⁶⁷ Voir infra.

⁶⁸ Le gouvernement rwandais tente de mobiliser la communauté internationale sur ce risque. Interview ICG, décembre 2002.

⁶⁹ Interview ICG, Bujumbura, décembre 2002. Trois rebelles rwandais auraient été fait prisonniers au Burundi dans la commune de Butaganzwa, Radio RPA 91.5, 29 novembre

2002. Voir aussi dépêche de l'Agence France-Presse sur les infiltrations début novembre, Bujumbura, le 3 novembre 2002.

⁷⁰ Entre novembre et décembre 2002, des réunions se sont tenues entre des représentants FDLR, FNL et FDD, interview ICG, Bruxelles, décembre 2002.

tensions en Ituri et du conflit croissant entre le Rwanda et l'Ouganda pour nouer de nouvelles alliances, l'objectif étant de consolider leur première division et la rééquiper. Pour les gouvernements de Kinshasa et Kampala, les FDLR demeurent un allié précieux pour la consolidation d'une ceinture de sécurité au nord Kivu. Le retrait ougandais de l'Ituri, les menaces du gouvernement rwandais d'intervenir, et les dernières opérations militaires du RCD au Nord Kivu, ont pour conséquence le renforcement militaire des territoires contrôlés par le RCD ML. Ces territoires sont une zone tampon entre l'Ituri et le nord Kivu. En les contrôlant on peut stopper une infiltration rwandaise vers l'Ituri, ou inversement une infiltration ougandaise au nord Kivu.

Ce comportement montre au moins une chose. S'il y a refus du désarmement volontaire, il y a aussi de la part des FDLR une volonté de contact et de réhabilitation politique qui n'existait pas auparavant. La perte de leur allié congolais et le tournant du processus de paix en RDC rend les FDLR plus vulnérables et les met en position de demandeur. Les progrès du cessez-le-feu au Burundi, bien que la situation ne soit pas stabilisée, pourraient avoir des conséquences ambiguës. Un vrai cessez-le-feu au Burundi pourrait mettre fin à leur alliance militaire avec les rebelles burundais FDD, mais il pourrait aussi suggérer un modèle de négociation aboutissant à une réforme de l'armée, à une intégration des FDD à la transition et à leur éventuelle transformation en parti politique et participation aux élections.

Aujourd'hui une négociation politique avec les FDLR serait illégitime, car le mouvement n'a pas fait la preuve de sa distanciation avec l'idéologie génocidaire. Il est toutefois nécessaire que les acteurs du désarmement, la MONUC en premier lieu, cesse de considérer les FDLR comme de non-acteurs dans un processus qui les concerne au premier chef et prennent directement contact avec elles afin de sonder leurs besoins, intentions, et leurs avis sur le processus. Il est clair que le programme de DR de la MONUC ne pourra réussir que si les Nations Unies prennent officiellement contact avec le groupe à désarmer. Mais pour ce faire, il est urgent et nécessaire que la MONUC reçoive du Conseil de sécurité tout autant la capacité politique que militaire pour mener à bien un processus fort délicat et dangereux.

III. ACTEURS EXTERNES ET FAILLES DU PROGRAMME DR

Différents plans d'action de désarmement ont été élaborés depuis la signature de l'accord de Lusaka en juillet 1999, mais aucun n'a été mis en application.

A. EVOLUTION DU DISPOSITIF DE DR

Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, il est admis que le processus de paix doit inclure le démantèlement des groupes armés non congolais⁷¹, et que cette responsabilité est confiée aux Nations Unies, dont la mission appelée MONUC est créée le 30 novembre 1999. Un mois après l'arrivée au pouvoir de Joseph Kabila, le 22 février 2001, le Conseil de sécurité "demande instamment, à toutes les parties au conflit, agissant en étroite liaison avec la MONUC, d'élaborer d'ici au 15 mai 2001, pour exécution immédiate, des plans établissant la priorité en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation de tous les groupes armés visés au chapitre 9.1 de l'annexe A de l'accord de cessez le feu de Lusaka et exige que toutes les parties mettent fin à toute forme d'assistance et de coopération avec ces groupes et qu'elles usent de leur influence pour pousser ces derniers à mettre un terme à leurs activités⁷²." Mais la mise en application du programme ne commence réellement qu'en janvier 2002.

1. Phase III, janvier 2002- juillet 2002

La phase I et II du déploiement de la MONUC devait faire le monitoring du cessez le feu et du retrait des troupes étrangères. La MONUC est autorisée à passer en Phase III par la résolution 1376 du Conseil de sécurité du 9 novembre 2001. Cette phase a deux objectifs: faire le monitoring du retrait des troupes étrangères et mettre en œuvre le programme de DR. En ce qui concerne le DR, les actions à mener prévues sont les suivantes⁷³: rendre opérationnelle la cellule DR au sein de la MONUC; installer la base

⁷¹ Telles que les ex FAR et *Interahamwe*, les rebelles burundais et ougandais.

⁷² Résolution 1341, adoptée par le conseil de sécurité à sa 4282^{ème} séance, le 22 février 2001.

⁷³ Voir "Neuvième rapport du Secrétaire général sur la mission de l'organisation des Nations Unies en RDC", 16 octobre 2001.

opérationnelle logistique de Kindu; recueillir le maximum d'information sur les groupes armés; déployer les observateurs militaires et du personnel du DR dans les zones d'opérations; mettre sur pied des centres d'accueil temporaires où les combattants pourront remettre leurs armes, lesquelles seraient détruites sur place par la MONUC; coordonner le DR avec les organisations humanitaires pour se charger des soins à fournir aux femmes et enfants des combattants.

Mais les avancées au cours de la première moitié de l'année 2002 demeurent faibles. Ce résultat est expliqué d'abord par les difficultés d'accès à la zone d'opérations. Au début du mois de mai 2002, une équipe de la MONUC avait planifié de se rendre dans le Masisi, à Walikale, Shabunda, mais elle n'a pu sortir de Goma et Bukavu pour des raisons de sécurité⁷⁴. Les officiers de la MONUC n'ont pu se déplacer qu'accompagnés du RCD-Goma, l'autorité en charge de la zone, ce qui rendait un éventuel contact avec les FDLR impossible. Forte de son expérience, la MONUC met en avant certaines conditions pour un déploiement à l'est réussi, conditions qui ne sont pas remplies à ce jour⁷⁵. La plus importante est l'amélioration de la sécurité dans les Kivus. La MONUC compte que la mise en place d'un gouvernement de transition après la fin du dialogue inter-congolais, et l'inclusion du RCD-Goma dans les institutions et l'armée complétée par un renforcement de la capacité militaire de la MONUC pour que cette condition soit remplie.

Le deuxième obstacle est lié à l'aspect volontaire du désarmement et du rapatriement. Les ex-combattants hutu regroupés à Kamina ont été répertoriés et leurs armes détruites⁷⁶. Pourtant leur rapatriement s'est avéré impossible, ces derniers refusant le programme DR tant que leurs revendications politiques n'étaient pas prises en compte.

Six mois après son passage en phase III, en juillet 2002, la MONUC, dépendante des progrès du processus de paix, n'avait toujours pas pu démobiliser un seul combattant FDLR. Il est alors apparu clairement que la réussite de l'opération DR était conditionné d'abord à un accord bilatéral entre

le Rwanda et la RDC sur le retrait du Rwanda et l'arrêt du soutien aux FDLR par Kinshasa.

2. L'accord de Pretoria, juillet 2002

L'accord de Pretoria, négocié par l'Afrique du sud, a été conçu comme un accord de sécurité mutuel entre les gouvernements congolais et rwandais, la sécurité du Congo passant par un retrait des troupes rwandaises, et celle du Rwanda par le désarmement simultané des ex-FAR et *Interahamwe*.⁷⁷

Le gouvernement de la RDC est rendu responsable de la traque des groupes armés hutu uniquement sur la partie du territoire qu'il contrôle. A l'est, les sud-africains proposent de mettre à disposition 1500 hommes pour l'une des forces militaires opérationnelles prévue par le nouveau concept d'opération de la MONUC à cet effet. L'accord met également en place une commission de suivi, le mécanisme de vérification de la tierce partie (*Third Party Verification Mechanism*, TPVM), chargée de la vérification de l'application de l'accord et constituée de représentants des Nations unies et de l'Afrique du Sud. Ce mécanisme de vérification donne des garanties au gouvernement rwandais que le gouvernement congolais cessera effectivement son soutien aux FDLR. La présence sud-africaine répond à la demande rwandaise d'avoir un pays ami comme garant du processus du désarmement.

L'accord de Pretoria reprend en partie le programme de la Phase III, mais lui donne un calendrier strict d'application de 90 jours pour mener à bien le DR des Ex Far et *Interahamwe* ainsi que l'effectif militaire suffisant pour mener à bien l'opération. L'accord ne règle pas entièrement le problème

⁷⁴ Art.5. Le gouvernement du Rwanda réaffirme être prêt à se retirer du territoire de la République du Congo dès qu'il aura été convenu des mesures effectives répondant à ses préoccupations en matière de sécurité en particulier le démantèlement des forces des Ex- Far et des interahamwe. Le retrait devrait commencer en même temps que l'exécution de ces mesures, les deux étant vérifiées par la MONUC, la CMM et la Tierce Partie.

Art.7. Le Gouvernement de la RDC est prêt à collaborer avec la MONUC, CMM et toute autre force constituée par la Tierce Partie pour regrouper et désarmer les Ex FAR et les interahamwe sur tout le territoire de la RDC⁷⁷.

Art.8. Le gouvernement de la RDC va poursuivre le processus de traque et de désarmement des interahamwe et des Ex FAR sur le territoire sous son contrôle. Le Gouvernement de la RDC va collaborer avec la MONUC et la CMM au démantèlement des forces Ex FAR et des Interahamwe en RDC. Accord de Pretoria, juillet 2002.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid, dans chaque rapport du secrétaire général, les obstacles sont rappelés.

⁷⁶ Voir "Onzième rapport du Secrétaire général sur la mission de l'organisation des Nations Unies en RDC", le 5 juin 2002.

sécuritaire dans les Kivus, et ne tient pas compte des revendications des rebelles hutu rwandais, mais il est censé lever les obstacles politiques entre le Rwanda et le Congo et permettre à la MONUC de réussir la phase III.

3. “Joint Operation Plan”, juillet 2002 – février 2003

Suite à l'accord de Pretoria, la section DR de la MONUC prépare un plan d'opération conjoint avec les autres agences des Nations unies (*Joint Operation Plan*, JOP), qui définit l'action à mener et le rôle de toutes les agences des Nations unies concernées. Une nouvelle fois la MONUC fait le point sur les étapes préliminaires à son application⁷⁸: la communication d'informations en leur possession par les parties; la fin des combats, et la sécurisation de la zone d'opération; le volontariat des groupes pour être désarmés.

Le programme d'application de l'accord de paix de Pretoria prévoit⁷⁹: la mise en place du TPVM⁸⁰; achèvement de la troisième phase du déploiement de la MONUC; l'établissement des lieux de rassemblement des éléments Ex FAR et *Interahamwe*; la poursuite du désarmement et du démantèlement de ces groupes armés; les diverses tâches de contrôle et de vérification.

La MONUC planifie le déploiement vers l'est, en mettant en place les camps provisoires de regroupement dans des lieux stratégiques et sûrs⁸¹. Le quartier général de la force militaire opérationnelle sud-africaine sera localisé à Kindu, afin de construire un terrain d'opération dans le triangle Kalemie – Kindu - Beni. Les centres de rassemblement, protégés par force opérationnelle, sont prévus à Beni-Lubero, Fizi, Shabunda, Kongolo, Lumbumbashi, Uvira, Bukavu, Walikale, Kindu, Masisi. La force militaire opérationnelle a pour mission de protéger le personnel de la MONUC, puis de patrouiller dans la zone pour

rentrer en contact avec les groupes et permettre de mettre en place les modalités de regroupement et de démobilisation. Les déplacements se feront d'abord par hélicoptères à partir de Kisangani et Kindu, et le déploiement ne se fera que dans des zones sûres où des contacts préliminaires auront été établis⁸².

La MONUC espère que la démobilisation des volontaires créera un effet d'entraînement sur les plus réticents⁸³. L'objectif⁸⁴ est d'orienter les ex-combattants qui veulent être démobilisés vers les centres. La collaboration avec les agences onusiennes et les ONG permettront de satisfaire à leurs besoins humanitaires élémentaires notamment pour les femmes et les enfants. Les combattants vont être désarmés, enregistrés, et soumis à des tests militaires pour les distinguer de leurs dépendants. Les armes seront détruites et les combattants recevront un certificat de démobilisation. Il leur sera proposé alors un rapatriement volontaire et rapide vers le Rwanda, où le gouvernement rwandais les prendra en charge (voir infra). En cas de refus de rapatriement dans le pays d'origine, la MONUC en collaboration avec le HCR proposera la réinstallation dans un pays tiers qui aura accepté au préalable d'héberger des combattants. Les criminels accusés de génocide seront envoyés au TPIR ou au Rwanda, où selon leur degré de responsabilité, ils seront jugés par les tribunaux de justice populaire *gacaca*. Les opérations de démobilisation ne seront pas opérationnelles avant le printemps 2003⁸⁵. En attendant la MONUC a terminé la mise en opération du centre Beni-Lubero, et tente de localiser les combattants encore présents dans la zone gouvernementale.

L'un des obstacles rencontrés par la MONUC pendant ces derniers mois a été l'aboutissement peu concluant des négociations avec les différents leaders Mai Mai qui contrôlent les zones où se trouvent ou à travers lesquelles doivent se déplacer les combattants. Au mois de décembre 2002, grâce à l'aide de l'Institut Life and Peace, une ONG internationale basé à Bukavu, la MONUC et des représentants de la TPVM ont finalement pu rencontrer le leader Mai Mai Padiri et négocier le

⁷⁸ MONUC – UN Agencies, “Joint DDR Operational Plan”, août 2002.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ La TPVM comprend pour son secrétariat: la Représentante spéciale adjointe du SG pour la RDC, le Commandant en second de la MONUC, pour l'Afrique du Sud le conseiller du président pour les questions de sécurité, le conseiller du Président pour les affaires étrangères, le directeur principal pour l'Afrique centrale du Ministère des affaires étrangères et le Représentant spécial du Ministère de la Défense.

⁸¹ Interview ICG, Kinshasa, octobre 2002.

⁸² Cf. également: Conseil de sécurité des Nations unies, “Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo”, 10 Septembre 2002, S/2002/1005.

⁸³ Interview ICG, Kinshasa, octobre 2002.

⁸⁴ MONUC – UN Agencies, “Joint DDR Operational Plan”, août 2002.

⁸⁵ Interview ICG, New-York, DPKO, décembre 2002.

rapatriement d'un petit nombre de combattants hutu rwandais qui étaient dans ses rangs. 28 combattants ont ainsi été rapatriés le 7 janvier 2003, dix combattants supplémentaires le 24 janvier et quelques dizaines supplémentaires devaient être rapatriés avec des civils au début du mois de février⁸⁶.

B. DES RESULTATS PEU PROBANTS

1. Les limites du désarmement volontaire

La MONUC a un mandat de désarmement strictement volontaire. Le refus catégorique du commandement FDLR de désarmer limite nettement son activité à des groupes de combattants assez marginaux. Quelques uns ont fait savoir à la MONUC leur désir d'être démobilisés: Un groupe de 2 000 rwandais (civils et miliciens) s'est déclaré prêt à être démobilisé dans le territoire de Mwenga (Sud Kivu)⁸⁷; le Lieutenant Colonel Elie et le Commandant Saddam à la tête d'environ 250 déserteurs accepteraient la démobilisation et le rapatriement par la MONUC. Ils sont également dans le territoire de Mwenga⁸⁸; 250 personnes localisées à Saramabila⁸⁹ seraient également prêtes à être démobilisées. Mais la MONUC n'ayant pas la capacité de protéger une mission exploratrice n'a pas pu rentrer en contact direct avec eux.

La plupart des groupes approchés sont des réfugiés/dépendants non armés ou des petits groupes de combattants en rupture de ban avec le commandement des FDLR. Une ONG congolaise a réalisé un travail de terrain⁹⁰ qui apporte des informations grâce à des interviews de réfugiés rwandais. Il lui a été très difficile d'approcher les véritables bataillons des FDLR. A titre d'exemple, le seul commandant FDLR interviewé à la tête de 500 hommes refuse totalement d'être démobilisé, alors que des groupes en marge d'environ 80 combattants l'envisagent.

Placée sous obligation de résultats de l'accord de Pretoria, l'Afrique du Sud s'est vite trouvée devant un dilemme. Ni la MONUC ni le TPVM n'ont

mandat de faire des rapatriements forcés, ce qui rend quasiment impossible les progrès sur la question DR et risque de remettre en question l'accord de Pretoria même. Le TPVM a donc rapatrié de force huit FDLR emprisonnés à Kinshasa, le 1 novembre 2002⁹¹, lors de la première échéance d'évaluation de l'accord. Billy Masethla, le responsable sud-africain de la TPVM déclare "je reconnais que ces retours n'étaient pas volontaires, mais il n'y avait pas d'autre solution. Il est clair que les responsables politiques hutu, parmi lesquels des génocidaires connus, exerçaient une emprise sur les combattants plus jeunes, les empêchaient de décider librement de leur retour au Rwanda⁹²".

Cet acte a été condamné comme une violation grave de la Convention sur les réfugiés⁹³ y compris par la MONUC qui s'en est désolidarisé⁹⁴, estimant que le précédent était dangereux et contraire à son mandat. De plus ces rapatriés étaient des cadres politiques des FDLR non des combattants ex-FAR et *Interahamwe*, les seuls mentionnés par l'accord de Pretoria.

Quelque soit le choix fait, le résultat de l'opération a été de mettre en échec le processus de DR en cours alors à Kamina⁹⁵. Les négociations en cours avec les combattants ont tourné court et ceux ci qui ont repris leurs armes et sont partis vers le Kivu. Les sud-africains se sont déclarés prêts à aller les traquer là où ils seront. Mais au delà d'un effet d'annonce, la force militaire opérationnelle ne pourra agir qu'en collaboration avec la MONUC qui n'a pas les moyens ni la volonté d'appuyer une telle action. Il est irréaliste de penser que les forces militaires opérationnelles de la MONUC peuvent affronter 15 000 combattants qui ont une connaissance très poussée du terrain d'opération, qui veulent se battre, et qui sont constamment en mouvement.

Certains messages reçus par la MONUC en provenance de groupes voulant être désarmés font penser qu'à terme l'épuisement des combattants FDLR éprouvés par plus de huit années de guerre viendra à bout de leur résistance. Les combattants de

⁸⁶ Communication ICG, IVP, 7 février 2003.

⁸⁷ Life and Peace Institute, Situation Update, Bukavu, 7 août 2002, p 3.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Interview ICG, Kinshasa, octobre 2002.

⁹⁰ Synergie V.I.E., "Rapport Détaillé des Résultats des Enquêtes", op. cit.

⁹¹ Agence France-Presse, Kinshasa, 1 novembre 2002

⁹² *Le Soir*, Bruxelles, 13 décembre 2002, "La poigne des Sud-Africains s'exerce désormais à Kinshasa", Colette Braeckman.

⁹³ *ibid.* "Le HCR critique le renvoi au Rwanda de responsables de la rébellion du FDLR".

⁹⁴ *ibid.* "La MONUC nie toute implication dans le rapatriement forcé des FDLR".

⁹⁵ Lorsque les combattants de Kamina ont appris le rapatriement, ils auraient décidés d'utiliser la force, d'après le gouvernement congolais. Voir infra.

la première division des FDLR pourraient être dans cette situation, mais probablement pas ceux de la deuxième, basée au Sud-Kivu, plus récemment arrivée et plus opérationnelle. La faiblesse de la première division est reconnue par tous les observateurs, mais les troupes rwandaises qui contenaient les mouvements des rebelles se sont retirées depuis début octobre du nord Kivu, et la MONUC n'arrivera pas sur la zone avant fin le printemps 2003⁹⁶. Les FDLR auront eu plus de six mois pour réorganiser et restructurer cette force, voir recevoir des armes et des munitions via l'aéroport de Beni contrôlé par le RCD-ML. La deuxième division n'opère dans la zone sud Kivu que depuis un an et demi à quelques mois. Elle est mieux équipée et mieux structurée. Elle opère conjointement avec les Mai Mai, et a su nouer une alliance avec eux. Elle est certes privée du soutien de Kinshasa, mais ne doit faire face à aucun ennemi et conserve ainsi sa capacité opérationnelle.

La MONUC estime également que la majorité des groupes n'obéissent pas à un commandement commun⁹⁷. Toutes ces hypothèses peuvent s'avérer exactes mais elles se basent sur des informations trop parcellaires et sont contredites par d'autres faits tout aussi pertinents⁹⁸. Rien de tout cela ne sera fiable tant qu'il n'y aura pas eu un recensement systématique des FDLR et une prise de contact avec les commandants.⁹⁹

2. L'échec de Kamina

Les facteurs déterminants du désarmement volontaire seront le degré de mobilisation idéologique des combattants, l'autorité du commandement et le moral des troupes. Les événements de Kamina ne préfigurent malheureusement pas d'un désarmement volontaire aisé. Depuis septembre 2001, 1794 ex-combattants hutu étaient cantonnés à Kamina par le gouvernement congolais, pressé par la MONUC de faire démonstration de sa bonne volonté de coopération en matière de désarmement de ce groupe. Ce choix semble avoir été imposé aux FDLR, qui a accepté un cantonnement à Kamina en le présentant comme une ouverture envers Kigali, et le début d'une négociation sur la tenue du dialogue

inter-rwandais¹⁰⁰. Les FDLR n'entendaient sous aucune manière laisser leurs combattants être désarmés et rapatriés sans négociations politiques au préalable. Il apparaît aujourd'hui de façon évidente que la hiérarchie militaire et les troupes étaient unanimes sur cet objectif et que la tentative de les séparer de leur leadership politique ou militaire a échoué.

Au moment de la signature de l'accord de Pretoria, la MONUC n'était pas parvenue à rapatrier ne serait-ce qu'un seul de ces ex-combattants. A partir d'août 2002, la MONUC met en place une campagne plus agressive d'incitation au rapatriement. Une mission exploratrice est organisée dans l'objectif d'envoyer un groupe d'ex-combattants en séjour de repérage au Rwanda. 79 personnes volontaires/désignés par les FDLR arrivent à Kigali le 30 septembre 2002¹⁰¹. Le groupe participe à des cérémonies officielles et chaque ex-combattant est autorisé à visiter sa famille. Trois ex-combattants décident de rester au Rwanda, tandis que les autres, se déclarant très heureux de l'accueil qui leur a été accordé, rentrent le mercredi 9 octobre 2002 à la base de Kamina. De retour à la base, leur discours change radicalement et redevient agressif vis-à-vis du gouvernement rwandais. Néanmoins le processus de rapatriement est enclenché. Le 13 octobre 2002, 98 combattants et 38 membres de leurs familles sont rapatriés¹⁰². Mais rapidement, le processus s'essouffle et seuls 75 rwandais se portent volontaires pour le rapatriement.

Devant ce blocage, la MONUC, l'Afrique du Sud par sa présence dans la TPVM, et le gouvernement congolais décident de provoquer le processus. C'est ainsi que dix FDLR emprisonnés à Kinshasa sont rapatriés de force à Kigali le 30 octobre 2002. Dans la nuit du 31 octobre au 1 novembre 2002, un affrontement entre FDLR et FAC éclate au camp de Kamina, qui se solda par la mort du Colonel Ndanda (commandant de la brigade FDLR, démobilisé), de six FAC, et d'un nombre indéterminé de rwandais. Les ex-combattants survivant de cette attaque prirent la route du Sud Kivu après avoir fait main basse sur l'arsenal et ont finalement fait jonction au cours du mois de décembre avec d'autres unités FDLR au Kivu¹⁰³.

⁹⁶ Interview ICG, Pretoria, novembre 2002.

⁹⁷ UN Security Council, "First assessment of the armed groups operating in DR Congo", 5 avril 2002.

⁹⁸ Cf partie II

⁹⁹ Voir Agence France-Presse, Kinshasa, 10 décembre 2002, Des observateurs de la MONUC attaqués au Nord Kivu.

¹⁰⁰ FDLR, Communiqué de Presse NR.19, op cit.

¹⁰¹ Agence France-Presse, Bukavu, 30 septembre 2002.

¹⁰² Agence France-Presse, Kinshasa, 13 octobre 2002.

¹⁰³ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002

Selon le commandement FDLR, un peu plus de mille combattants ont pu prendre la fuite¹⁰⁴. Environ 400 ex-combattants sont portés disparus. Deux versions s'affrontent pour expliquer ce qui s'est réellement passé à Kamina. Le gouvernement congolais¹⁰⁵ déclare avoir fait face à une mutinerie des ex-combattants réagissant aux rapatriements forcés des dix FDLR. Les ex-combattants déclarent avoir été encerclés et appelés à se rendre aux FAC pour être rapatriés de force. Devant leur refus, les FAC auraient alors utilisé la force tuant plus de 400 Rwandais normalement désarmés¹⁰⁶. Chaque partie rejetant la faute sur l'autre, il est de la responsabilité des Nations unies d'ouvrir une enquête sur ces événements et mettre à jour l'implication des membres de la MONUC, des sud-africains de la TPVM et du gouvernement dans ce qui paraît être une bavure. Le cas des ex-combattants rescapés et hospitalisés doit aussi être étudiés, les FDLR déclarant qu'ils ont été exécutés¹⁰⁷.

Le désarmement des ex-combattants de Kamina a été un échec quasi-total. La MONUC a rapatrié au total 359 ex-combattants et 283 membres de familles¹⁰⁸; le reste a repris les armes, et les FDLR se sont radicalisés. Leur Etat-Major déclare qu'il considère dorénavant la "task force" sud-africaine comme ennemie, et n'hésitera pas à faire usage de la force si celle-ci entend les désarmer contre leur volonté¹⁰⁹. Cette radicalisation est très problématique, car elle met en danger les contacts entre FDLR et MONUC. Le fait, en particulier, que la force militaire opérationnelle sud-africaine est censée protéger les camps de rassemblement inspire une méfiance accrue des FDLR vis-à-vis du DR. De même, la "Radio du Soleil", radio privée des FDLR émettant en ondes courtes trois fois par semaines depuis l'Autriche a grandement contribué à maintenir la cohésion idéologique et politique des combattants, en les désinformant de façon systématique et répétée sur le sort qui pourrait les attendre s'ils pensaient rentrer au Rwanda¹¹⁰. Il est essentiel que cette radio soit interdite ou que ses ondes soient brouillées.

3. La difficulté du terrain

(a) Collaboration aléatoire avec les Mai Mai

Depuis le retrait rwandais, la situation sécuritaire au Kivu ne s'est pas améliorée¹¹¹. Les rebelles du RCD-Goma ont perdu plusieurs localités¹¹² face aux offensives des Mai Mai. Le Kivu est entre les mains de différents chefs de guerre, rendant la situation extrêmement confuse. Cette situation a considérablement ralenti le déploiement de la MONUC.

En effet, pour que la MONUC puisse opérer dans cette zone, elle doit recevoir l'accord des groupes Mai Mai ou du RCD-Goma. La MONUC doit aussi collaborer avec les Mai Mai¹¹³ pour désarmer les combattants rwandais, car ils s'avèrent être les seuls à pouvoir indiquer leurs positions et entrer en contact préliminaire avec eux. Les chefs Mai Mai profitent d'ailleurs de cette situation pour tenter de monnayer leur collaboration avec la MONUC. Mais la situation militaire est tendue depuis la perte et la reprise d'Uvira par le RCD-Goma en octobre 2002, et la conclusion du dialogue inter-congolais ne signifie pas la fin de la guerre. Les Mai Mai continuent à recevoir une aide militaire de Kinshasa et ont continué vraisemblablement la collaboration avec les groupes hutu. Dans certains cas l'alliance a été très forte et ils ne sont pas encore en mesure de rejeter un allié qui peut encore leur être utile, notamment dans leurs querelles avec les autres rwandophones du Kivu.

Les combattants FDLR, issus d'une armée conventionnelle sont militairement supérieurs aux Mai Mai et il semble très peu probable que ces derniers oseront les affronter directement pour les livrer. Lors de la visite exploratrice de la MONUC¹¹⁴ à Shabunda, le général Padiri déclarait ainsi qu'il y avait peu de combattants hutu sur le territoire qu'il contrôle, et que c'était le travail de la MONUC d'aller les contacter. Pourtant le général Padiri a travaillé en collaboration étroite avec les FDLR. Un commandant de brigade FDLR a même fait parti de

¹⁰⁴ FDLR, "Enquête des FDLR sur les atrocités de Kamina du 1^{er} novembre 2002".

¹⁰⁵ Agence France-Presse, Kinshasa, 11 novembre 2002.

¹⁰⁶ FDLR, "Enquête des FDLR" op. cit.

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Agence France-Presse, Kinshasa, 17 novembre 2002.

¹⁰⁹ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

¹¹⁰ Cf. "Hutu fighters in Congo. The war of airwaves", *The Economist*, 27 Mars 2003. Un ancien membre des FDLR

avance même que Joseph Kabila aurait financé cette radio à hauteur de 30 000 \$ américains pour qu'elle reprenne ses émissions en août 2002.

¹¹¹ The Kivus: the Forgotten Crucible of the Congo conflict, ICG Africa report N°56, 24 janvier 2003.

¹¹² Voir les dépêches relatives à la prise de localités par les Mai Mai, Agence France-Presse, septembre, octobre 2002.

¹¹³ Interview ICG, MONUC, octobre 2002, Kinshasa.

¹¹⁴ Interview ICG, octobre 2002.

son Etat-Major¹¹⁵. Dans le territoire de Shabunda, environ 1500 combattants hutu¹¹⁶ opéraient en octobre 2002. Le général Padiri ne peut se débarrasser de ses anciens alliés aussi facilement. Quelques conditions sont nécessaires à l'implication des Mai Mai dans le DR des FDLR. La première et la plus importante serait que les groupes Mai Mai acceptent une collaboration avec le RCD Goma à l'issue d'une négociation pour la pacification du Kivu. A court terme, la MONUC pourra difficilement compter sur la coopération effective des Mai Mai sans qu'un mécanisme effectif et négocié de pacification soit mis en place localement. De même, tant que le RCD soutenu par les FRD continuera de faire la chasse aux groupes armés dans les zones d'accès au centre de désarmement, les opérations ont peu de chance de réussir. La MONUC doit obtenir du RCD l'établissement de zones et couloirs neutres menant aux centres de désarmement où les candidats au désarmement volontaire pourraient se déplacer sans risque.

(b) Des modalités d'opération à repenser

Le choix de la ville de Kindu dans la province du Maniema, comme base de la "task force" chargée du DR est justifié par deux facteurs¹¹⁷: le premier est économique, il s'agissait de recréer la liaison Kisangani-Kindu par route et rail (appelé K2 Link) pour désenclaver la province du Maniema. Le deuxième est politique: le RCD-Goma a toujours montré son hostilité vis-à-vis de la MONUC, et le Rwanda voit d'un mauvais oeil une concentration de casques bleus au Kivu¹¹⁸. Les sites les plus appropriés auraient été Goma ou Bukavu, en raison de la présence d'aéroports et de la proximité avec les groupes à désarmer. Mais ni le RCD-Goma ni le Rwanda ne veulent de témoins trop nombreux pour surveiller trop précisément leurs mouvements dans la région.

Depuis maintenant un an la MONUC a déployé quelques forces à Kindu. La "task force" sud-africaine devrait y être installée en juin 2003. Pourtant Kindu est éloignée d'environ 200 km de la zone où opèrent les combattants hutu rwandais. De

plus la ville est encerclée par les Mai Mai¹¹⁹, il sera difficile pour la MONUC de sortir par route de la ville, elle devra systématiquement utiliser des hélicoptères ce qui risque d'augmenter ses frais et de limiter ses actions. En restant sur les positions qu'elle a choisies, la MONUC donne ainsi tout le loisir aux FDLR d'opérer sans danger et sans pression de la communauté internationale. La présence de la MONUC à Bukavu aurait eu un effet plus dissuasif sur les FDLR. Mais le choix de Kindu n'est pas remis en cause, car il permet à la MONUC et à la force opérationnelle de prendre un minimum de risque¹²⁰.

Un camp de rassemblement devait aussi être mis en place à Beni, car un groupe de 49 *Interahamwe*¹²¹, y étaient présents. Sur ce groupe, peu ont été rapatriés (2 ou 3), les autres les refusant catégoriquement. Mbusa Nyamwisi, le leader du RCD-ML, a affirmé à la MONUC que des unités des FDLR opéraient sur son territoire, mais qu'elles refusaient d'être démobilisées et que le RCD-ML n'avait pas les moyens de les désarmer par la force. De leur côté, les FDLR déclarent que les Rwandais présents à Beni sont des déserteurs dont ils n'ont plus le contrôle, et que ses forces présentes au sud de Lubero n'entendent d'aucune manière être démobilisées¹²².

Enfin la collaboration entre la MONUC et les agences onusiennes n'est pas encore effective. Il est primordial que les équipes de DR soient accompagnées de représentants des agences humanitaires des Nations Unis et des ONG oeuvrant sur le territoire congolais. Pourtant lors de la mission de l'équipe DR à Shabunda, les autres agences n'étaient pas présentes¹²³, ce qui a rendu le premier contact avec la population plus délicat. L'apport d'aide humanitaire aux populations congolaises nécessiteuses permettrait à la MONUC une bonne implantation et des contacts avec les populations locales et faciliterait l'obtention d'informations sur les unités des FDLR.

¹¹⁵ Interview ICG, octobre 2002.

¹¹⁶ Synergie V.I.E, "Rapport Détaillé des Résultats des Enquêtes", *op. cit.*

¹¹⁷ Interview ICG, Kinshasa, octobre 2002.

¹¹⁸ Par exemple le refus d'utiliser les aéroports pour la MONUC, et Ngongi déclaré persona non grata par le RCD Goma.

¹¹⁹ Voir les dépêches de l'Agence France-Presse, septembre octobre 2002 sur la situation prévalant dans la zone lors du retrait rwandais.

¹²⁰ Interview ICG, Pretoria, novembre 2002.

¹²¹ Agence France-Presse, Beni, 25 juillet 2002.

¹²² Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

¹²³ Interview ICG, Kinshasa, octobre 2002.

L'aide humanitaire est bien sûr à double tranchant. Il n'est pas à exclure que les rebelles se servent de la MONUC pour évacuer les dépendants présents dans la zone gouvernementale et dans le Kivu, dans l'objectif d'occuper la MONUC et de se débarrasser des éléments encombrants (femmes, enfants, malades).

Une autre dimension du travail des agences des Nations unies devrait être la relocalisation dans un autre pays que le Rwanda, qui doit dès à présent être considérée comme un programme à grande échelle. Depuis octobre 2002, une vingtaine de Rwandais sont retenus en RDC en attendant leur relocalisation¹²⁴ dans un pays d'accueil. Si un grand nombre de combattants choisit cette option, la MONUC doit être en mesure d'y répondre.

Enfin, le tri entre génocidaires et non génocidaires va également être difficile. En effet les listes du TPIR sont incomplètes, et une grande partie des actes d'accusations ne sont pas rédigés, faute de dossiers. A l'inverse, les listes du gouvernement rwandais contiennent des noms qui ne devraient pas y être et ne peut pas être utilisées sans vérification.

4. Les limites du mandat de la MONUC

Le Conseil de sécurité a autorisé la MONUC d'abord comme mission d'observation du cessez-le-feu de Lusaka, et a continuellement renouvelé son mandat, dans l'espoir qu'une présence internationale aurait un effet d'entraînement sur le processus de paix, et que la mission deviendrait un jour une mission d'appui à un gouvernement de transition post-dialogue inter-congolais de même qu'à l'organisation d'élections¹²⁵.

En ce qui concerne le DR, le Conseil de sécurité a toujours clairement dit qu'il n'était pas question pour les Nations Unies de faire la guerre du Rwanda et qu'un désarmement par la force était inenvisageable. Compte tenu de la situation sécuritaire et politique sur le terrain, la MONUC sait parfaitement qu'elle n'a pas les moyens militaires ni le mandat politique d'exécuter un DR volontaire, qui ne peut être que le produit d'une paix régionale¹²⁶. Il est évident que l'adéquation parfaite et cohérente entre des "scénarios réalistes" et le mandat de l'opération des

Nations unies préconisée par le rapport Brahimi n'existe pas¹²⁷.

Le DR, de ce fait, n'est pour l'heure qu'un slogan. Au delà du problème de moyens, la MONUC fait face à deux dilemmes politiques majeurs: le premier est qu'il n'y a aucune volonté internationale de traiter avec la rébellion hutu, considérée comme paria. Après le génocide, la reconnaissance du problème de sécurité du Rwanda a été unanime et à amener à cautionner la première guerre du Congo et la traque des réfugiés hutu au Congo. Certains pensaient que l'armée rwandaise réglerait militairement le problème, mais cette stratégie a échoué depuis 1996. D'autres, y compris à la MONUC, se sont pris à officieusement espérer que les 15 ou 20 000 Hutu rwandais s'intègrent au million de Hutus congolais qui vivent à l'est du Congo. Une telle option est envisagée par le Rwanda, à la condition de voir la structure de commandement de la rébellion démantelée.

Maintenant la MONUC et les membres du Conseil de sécurité comptent que le futur gouvernement de transition de la RDC prenne en charge réconciliation locale à l'est et opérations de "sécurisation" de son territoire. Le calcul est que la présence du RCD Goma dans les institutions rassurent le Rwanda et obligent Kinshasa à arrêter le soutien aux FDLR. Lorsque le dialogue inter-congolais a été conclu, les Nations unies ont décidé de revoir leurs priorités dans cet esprit et envoyé une mission d'évaluation sur le terrain en mai 2003. Les conclusions de cette mission ont été les suivantes: il faut en priorité assurer la sécurité de Kinshasa et des hommes politiques qui rentreraient dans le gouvernement de transition après avoir été dans la rébellion, et il faut concentrer les efforts sur le DR des combattants congolais. Dans les débats internes, certains ont argumenté que l'échec du DR des combattants hutu rwandais devait conduire à l'abandon du programme. Selon eux, l'échec est dû au fait que le Rwanda ne veut pas voir rentrer des Hutu aguerris et fera tout

¹²⁴ Interview ICG, Kinshasa, octobre 2002.

¹²⁵ Interviews ICG, UNDPKO, 2001-2002.

¹²⁶ Interview ICG, Kinshasa, octobre 2002, New York, novembre 2002.

¹²⁷ Le rapport Brahimi stipule que "Lorsque le Secrétariat formule des recommandations concernant les effectifs et autres moyens nécessités par une mission nouvelle, il doit dire au Conseil de sécurité ce que ce dernier doit savoir plutôt que ce qu'il veut entendre, et il doit estimer ces effectifs et autres moyens sur la base de scénarios réalistes qui tiennent compte des obstacles probables à l'accomplissement de la mission. De leur côté, les mandats donnés par le Conseil de sécurité devraient manifester la clarté indispensable à la cohésion des efforts des opérations de maintien de la paix lorsqu'elles sont déployées dans des situations potentiellement dangereuses".

pour empêcher ce retour, et que le leadership des FDLR résiste au désarmement volontaire. Dans ces circonstances, la MONUC ne peut rien faire.

Mais ces raisonnements sont incomplets. Effectivement, le gouvernement de transition devrait permettre une collaboration sur le terrain, mais la réalité est que malgré la perspective d'un gouvernement de coalition à Kinshasa, les combats continuent au Kivu et en Ituri, en bonne partie initiés par les alliés du Rwanda. Non seulement cette perspective ne rassure pas le Rwanda, mais elle lui semble lui poser des problèmes particuliers.

Le second problème de ce raisonnement est qu'il faudra un certain temps au gouvernement du Congo pour avoir la capacité de restaurer un contrôle et une autorité sur son territoire et que la MONUC a un rôle essentiel à jouer dans cette période intermédiaire.

La troisième est principalement un problème de conceptualisation du programme DR. L'accord de Lusaka, qui qualifie ce groupe de "forces négatives", n'a conçu ce problème que sous l'angle strictement sécuritaire et non politique. Il est également abordé sous un angle strictement congolais, alors que la présence des FDLR au Congo résulte de l'exportation du conflit rwandais. Le gouvernement de Kigali soutient en effet que le problème est externe, et qu'il doit être traité comme tel tant qu'il a le contrôle effectif de l'ensemble du territoire rwandais. Mais le problème est également interne au Rwanda. Il est indispensable que les responsables du DR obtiennent un mandat du Conseil de sécurité pour engager une négociation politique avec le Rwanda et l'Etat-Major des FDLR sur les conditions du désarmement volontaire et du rapatriement.

5. Arrêter les massacres en Ituri

La situation dramatique que connaît actuellement l'Ituri – plus de 50,000 morts depuis 1999, un demi million de déplacés – est le produit de la même incapacité de la MONUC à remplir tout mandat sécuritaire. Les massacres entre les communautés Hema et Lendu ont été largement nourris et encouragés par des officiers ougandais impliqués dans l'exploitation des ressources du Congo depuis 1999. Mais étranglée par un concept d'opération inadapté, une paralysie administrative rampante, l'absence de moyens militaires adéquats pour remplir une mission effective de maintien de la paix et un manque profond de leadership politique, la MONUC est aussi incapable de protéger les

civils en Ituri qu'elle l'est de réussir un programme de désarmement volontaire dans un environnement hostile.

Non seulement la MONUC est handicapée par les limites que le gouvernement américain impose à tout renforcement de ses capacités – 3,000 hommes supplémentaire autorisés en Décembre 2002 mais en deux fois et sur la base de justifications préalables à soumettre par le Secrétaire général – mais son leadership conforté par ses supérieurs new-yorkais se refuse à prendre le moindre risque sécuritaire pouvant impliquer un usage de la force pour le maintien de la paix.

In fine, si rien n'est fait pour muscler le DR comme pour assurer l'ordre en Ituri, il faudra sans doute que le Secrétaire général fasse appel à une « coalition de volontaires » indépendants de la MONUC mais agissant sous mandat des Nations unies pour sécuriser la frontière rwando-congolaise et appuyer les opérations de DR.

IV. PROBLEMATIQUE ET CONDITIONS DES 3 R

Pour que des combattants acceptent d'être désarmés, il faut qu'ils soient sûrs de la neutralité de ceux qui les désarment et de leur sécurité après retour à la vie civile. Pour que des combattants acceptent d'être rapatriés, il faut que la situation politique interne qui est à l'origine de l'exil se soit fondamentalement modifiée. Ces deux conditions ne sont pas encore remplies au Rwanda.

A. OPERATIONNALITE DU 3R AU RWANDA

En 1997 le Rwanda a créé la Commission Rwandaise de Démobilisation et de Réinsertion. Elle sera financée par le Multi-country Demobilization Reintegration Program¹²⁸ (MDRP) de la Banque mondiale¹²⁹, dont le Rwanda remplit les critères d'éligibilité. C'est un pays affecté par un conflit; il participe au processus régional de paix, en tant que signataire de l'Accord de Lusaka puis de celui de Pretoria; son programme de démobilisation est en cours depuis 1997 et selon la commission nationale de démobilisation, il a à ce jour démobilisé quelque 25 000 combattants¹³⁰. Pour compléter son programme, le gouvernement rwandais déclare mettre actuellement en place un plan d'améliorations sociales¹³¹. La commission a également mis sur pied un secrétariat technique chargé de l'application du programme, qui permettra une bonne coordination entre les différentes institutions. De ce secrétariat est né le Comité de coordination technique (CCT) qui regroupe le gouvernement et les partenaires internationaux.

Le Ministère des autorités locales (MINALOC) et l'UNICEF collaborent pour la démobilisation des groupes spécialisés, tels que les femmes et les enfants soldats. Le programme de décentralisation rwandais est également associé à la réintégration, notamment à travers la lutte contre la pauvreté et le développement local. Un effort sera également consenti pour associer

les démobilisés aux programmes de développement locaux. Le travail de démobilisation sera secondé par la commission de rapatriement des réfugiés rwandais, qui se charge du retour des civils réfugiés des pays d'accueil.

La Banque mondiale prévoit un coût total de 53.3 million \$ U.S. pour mener à bien le programme de DR dont 5 pour cent est financé par le gouvernement rwandais¹³². Le gouvernement rwandais assure qu'un mécanisme de transparence financière quand à l'utilisation des fonds alloués est en place.

En 2001, l'APR a capturé 1 800 soldats qui ont été regroupés et démobilisés au camp de Mudende. Le programme s'est déroulé correctement et d'après le gouvernement rwandais, les ex-combattants ont pu être réintégrés sans problème dans leur localité d'origine, après un passage dans des "camps de solidarité"¹³³. Les enfants soldats ont suivi un programme de réinsertion dans le camp de Kikagati en collaboration avec l'UNICEF¹³⁴. Seul les génocidaires reconnus par le gouvernement rwandais ont été emprisonnés. L'opération semble avoir été bien vécue par les ex-combattants, surpris par le bon accueil qui leur était réservé. Cette expérience positive a été relayée par les médias pour inciter les combattants présents au Congo à revenir. Il faut toutefois souligner que ces informations n'ont pu être vérifiées par une autorité neutre. Une commission de vérification internationale devrait être mise en place pour vérifier que les ex-combattants ont bien été réinsérés dans la vie civile et non dans les FRD comme l'ont été la majorité des anciens 1 800 captifs des camps de Nkumba et Mudende en décembre 2001¹³⁵.

Actuellement les ex-combattants rapatriés par la MONUC sont rassemblés d'abord au camp de Mutobo (Ruhengeri)¹³⁶. Ils passent ensuite dans les camps de "solidarité" au minimum 45 jours. Ils y sont logés, nourris et soignés, et surtout ils sont soumis à un programme de rééducation pour permettre leur réinsertion. L'ex-combattant reçoit

¹²⁸ Ce programme est un plan de financement de la Banque mondiale pour les pays d'Afrique centrale, qui prendra en charge le désarmement et la réinsertion des ex-combattants.

¹²⁹ MDRP- Rwanda Country Report- du 27 septembre au 2 octobre, 2002.

¹³⁰ Agence France-Presse, Kigali, 25 novembre 2002.

¹³¹ MDRP- Rwanda Country Report- du 27 septembre au 2 octobre, 2002.

¹³² Ibid.

¹³³ UNDP, "Defining UNDP's Role in Disarmament, Demobilization and Durable Solutions (D3)", 6 August – 13 September 2001, p. 23.

¹³⁴ Dans le camp de Gitagata, Kigali rural.

¹³⁵ Interview ICG, responsable militaire rwandais, avril 2002.

¹³⁶ MONUC, le 21 novembre 2002, "La MONUC vérifie les conditions de séjours des ex-combattants rwandais de Kamina dans le centre de Mutobo".

une somme de 80 \$ U.S et des biens de premières nécessités à sa sortie. Il pourra prétendre ensuite à un financement de 200 \$ U.S. pour commencer une activité.

B. LE TRAITEMENT POLITIQUE INTERNE DE LA REINTEGRATION

Le programme de démobilisation et de réinsertion du gouvernement rwandais est opérationnel, mais il ne traite pas des vrais enjeux politiques du retour des combattants. En effet, ce processus intervient dans un contexte politique tendu. Leur réinsertion correspond d'une part à la mise en liberté d'une partie des génocidaires, en prison au Rwanda depuis 1994 et leur prochain passage par les tribunaux *gacaca*, et d'autre part à la démobilisation des FRD qui doivent être réduites à 25 000 hommes. La réinsertion de plus de 100 000 hommes hutu ex-combattants dans un climat politique et économique difficile menace la stabilité du Rwanda. Un tel exercice est particulièrement périlleux alors que le Rwanda aborde la dernière étape de sa période de transition et que des élections sont annoncées pour la fin 2003¹³⁷.

Or la préparation de ces élections se fait sans que la compétition politique ne soit permise, sans espace de dialogue et sans réelle proposition d'ouverture. Le seul choix proposé aux groupes armés en exil, mais plus généralement à la population est d'accepter les termes d'une réconciliation imposée du haut par le régime.

Le gouvernement se déclare prêt à recevoir et à réintégrer sans discrimination les ex-combattants en les intégrant dans le processus actuel d'unification et de réconciliation nationale¹³⁸. Les combattants peuvent être assurés d'une amnistie qui exclut bien entendu toute personne ayant une responsabilité dans le génocide. La grande majorité des troupes rebelles pourra bénéficier de cette amnistie étant donné que le gros des troupes est constitué de nouvelles recrues¹³⁹. Le postulat de l'opération des 3 R est qu'une fois réintégré au Rwanda, les revendications politiques des combattants deviendront secondaires. Ce qui compte pour le gouvernement rwandais est qu'après avoir suivi une formation de rééducation et de sensibilisation, les ex-combattants pourront participer à la vie civique et politique comme tout

citoyen rwandais. Dans cette vision, il n'est question que de rééduquer les combattants, pas de vraie réconciliation. Le gouvernement rwandais considère en effet que les revendications politiques des ex-combattants sont issues d'une vision fautive du Rwanda entretenue par leur leadership et qui ne correspond pas à la réalité. Il entend donc dicter seul les conditions politiques du processus de réintégration, ce qui est inacceptable pour les FDLR.

C. LES ENJEUX POLITIQUES DE LA TRANSITION RWANDAISE¹⁴⁰

La vision de Kigali est bien loin de celle des FDLR qui demandent la tenue d'un dialogue inter-rwandais avant toute démobilisation. Cette revendication est soutenue par l'alliance Igihango, regroupant deux autres partis d'opposition d'obédience tutsi, Nation et l'Alliance pour le Renouveau Nationale (ARENA), et depuis décembre 2002 l'Union des Rwandais pour la république et la démocratie (URD). Par cette alliance, Igihango a obtenu que l'Etat-Major des FDLR reconnaisse son leadership politique. Depuis le 12 octobre 2002, la Concertation Permanente de l'Opposition Démocratique Rwandaise (CPODR) a été créée entre Igihango et l'Union des Forces démocratiques rwandaises, regroupant ainsi la quasi-totalité des partis d'opposition rwandais en exil. Cette concertation reprend en partie les mêmes revendications que les FDLR, à savoir la tenue du dialogue inter-rwandais¹⁴¹.

La sortie de transition et la tenue d'élections générales mobilisent toute l'opposition, qui refuse d'être exclue et rejette catégoriquement le processus tant que le FPR sera juge et partie. Dans sa dernière déclaration, la Concertation pose un ultimatum au Président Kagame et à la communauté internationale en proposant un "calendrier prévisionnel pour une fin de transition sans heurts"¹⁴². La Concertation des

¹⁴⁰ Voir, Clingendael, "Building a Conflict Prevention Capacity: Evaluation and outcomes of the Rwanda Pilot Case", décembre 2002 document interne, et USAID, Rwanda Democracy and Governance *Assessment*, novembre 2002, document interne.

¹⁴¹ Cf, CPODR, "Position de la concertation permanente de l'opposition démocratique rwandaise sur la fin de Transition le 5 décembre 2002", et "La CPODR propose au gouvernement de Kigali de surseoir au processus constitutionnel et électoral en cours."

¹⁴² CPODR, "La CPODR propose au gouvernement de Kigali", *op. cit.*, p. 3.

¹³⁷ ICG rapport, *Fin de Transition au Rwanda*, *op. cit.*

¹³⁸ Agence France-Presse, Kigali, 25 novembre 2002

¹³⁹ *Ibid.*

partis veut faire son entrée au Rwanda et imposer sa présence dans le processus. Or, le FPR vient de lancer une campagne contre le MDR dans l'objectif de l'interdire pour idéologie ethnique et divisionniste¹⁴³. Pendant sa session d'avril 2003, le Parlement a remis un document censé recueillir les preuves de ces accusations, et demande au gouvernement de dissoudre le MDR. Il demande également des poursuites judiciaires contre une liste de 49 politiciens du MDR accusés de divisionnisme. Le premier ministre Bernard Makuza lui-même est accusé de soutenir les activités de ces politiciens. Cela a des conséquences graves. La première est que le gouvernement de transition qui se voulait inclusif est en train de perdre toute sa crédibilité. La seconde est que cela envoie un signal fort aux partis d'opposition et en particulier aux partis Hutu qu'il n'y a pas de place pour eux sur la scène politique. Le MDR est le parti historique de la révolution sociale de 1959 et compte toujours de nombreux sympathisants. Son interdiction, alors que l'ancien premier ministre Faustin Twagiramungu, ancien homme fort du MDR, a annoncé sa candidature aux élections présidentielles et son retour au Rwanda risque de jeter ses sympathisants dans les bras des FDLR. La récente fuite en exil à Kampala du général de brigade Emmanuel Habyarimana, ex-FAR et ancien ministre de la défense dans le gouvernement de transition et ex FAR est également préoccupante. Elle signifie d'abord une rupture de l'alliance entre Hutu modérés issu de l'ouverture démocratique de 1991 et le FPR. Mais surtout elle indique que l'utilisation de l'armée comme outil d'intégration des Hutu risque de ne plus être possible. Pour beaucoup de Hutu dans l'armée, la présence du général Habyarimana était garante d'un pacte entre les élites hutu et tutsi. La perte de ce symbole ne peut que profiter à l'opposition.

Les FDLR, qui souffraient depuis leur sortie de la clandestinité d'une image négative de parti génocidaire, espèrent acquérir une nouvelle légitimité à travers l'alliance avec les autres partis tutsi. Les FDLR, donnant à l'alliance Igihango un outil de pression militaire, se positionnent aujourd'hui comme le parti d'opposition le plus puissant¹⁴⁴. Il est donc hors de question pour les FDLR de démobiliser leurs troupes au moment même où elles deviennent

incontournables contre le régime FPR à la tenue des élections.

La stratégie politique des FDLR est de garder leur capacité de pression militaire sur un éventuel processus de négociation politique. L'objectif est de créer une situation de type burundaise, où les infiltrations et les combats de guérilla à l'intérieur du Rwanda forceront à moyen ou long terme une négociation politique et la réforme des forces de sécurité. Ils sont persuadés que la force militaire est nécessaire pour faire plier le FPR et que le temps joue pour eux¹⁴⁵. Les FDLR n'entendent néanmoins pas lancer dans l'immédiat d'opération militaire contre le Rwanda, et se tiennent éloignés de ses frontières pour éviter de justifier le discours sécuritaire du gouvernement rwandais. Le haut commandement projette officiellement de rester au Kivu au minimum jusqu'en juillet 2003¹⁴⁶.

Les FDLR ont prévenu les partis d'opposition qu'en cas d'échec du processus politique, la guerre reprendra au Rwanda¹⁴⁷. Pendant les six mois à venir, les FDLR vont réorganiser leurs troupes et chercher d'autres soutiens externes (Ouganda, Tanzanie). Ils couplent cette opération d'infiltrations au Rwanda¹⁴⁸ et de la mise en place d'un réseau interne regroupant les déçus du régime, des militaires, politiciens, et des éléments de la population. L'opération *Oracle du Seigneur* leur avait montré qu'ils avaient perdu le soutien de la population. Ils tentent de retrouver cette popularité perdue en s'appuyant sur l'impopularité de la politique d'exclusion du FPR.

Le FPR semble plus à l'aise dans une confrontation militaire que dans une confrontation politique. D'abord les FRD auraient toutes les chances de gagner militairement, renforçant une fois de plus leur légitimité par la guerre. Ensuite une telle situation entretiendrait la polarisation entre ceux qui ont arrêté le génocide et ceux qui l'ont commis et éviterait l'émergence de forces centristes et d'une nouvelle génération de politiciens indépendante de la ligne du FPR. Dans tous les cas, le Président Kagame a déjà annoncé que la responsabilité d'un échec du DR en

¹⁴³ L'idée a été inscrite dans les résultats du sommet sur la réconciliation sous l'impulsion du député FPR Denis Polisi.

¹⁴⁴ Il est le seul parti d'opposition à posséder une branche militaire, qui plus est, d'environ 15 000 hommes.

¹⁴⁵ Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ Interview ICG, Bruxelles, décembre 2002.

¹⁴⁸ L'état major des FDLR annonce la présence de 1 000 combattants infiltrés au Rwanda. Interview ICG, membres de l'état major FDLR, décembre 2002.

reviendrait à la communauté internationale¹⁴⁹ voulant éviter ainsi toute remise en cause de sa propre politique. Il est urgent qu'une véritable consultation sur le DR soit lancée pour éviter une nouvelle insurrection meurtrière au Rwanda.

V. CONCLUSION

Malgré l'attention qu'il doit accorder au Proche-Orient en ce moment, le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit impérativement saisir l'opportunité de la mise en place du gouvernement de transition en RDC et de l'alternance au Burundi pour impulser une nouvelle dynamique aux opérations de DR, qui ont essentiellement souffert d'un contexte défavorable et d'un manque de leadership politique. Il serait dangereux que la révision en cours du mandat de la MONUC fasse passer ce programme au second plan et que la MONUC change d'objectifs sans avoir rempli ceux de la phase III.

La MONUC doit bien entendu soutenir la transition politique en RDC et permettre au gouvernement congolais de fonctionner effectivement à Kinshasa. Mais les combats ne sont pas à Kinshasa, ils se sont déroulés surtout à l'est où des centaines de milliers de congolais y ont perdu la vie. La maintien de la paix ne prend son sens que s'il s'opère là où il faut s'interposer entre combattants, la MONUC ne prend sa valeur ajoutée que si elle contribue à fermement résoudre les conflits locaux et à aider le gouvernement central à recouvrir son autorité sur son territoire. Or la guerre n'est pas terminée.

Si les membres permanents du Conseil de sécurité sont effectivement déterminés à régler la crise congolaise, le temps des demi-mesures doit toucher à sa fin. Reconstruire l'autorité de l'Etat congolais sur son territoire est une priorité. La résolution de la crise rwandaise en est une autre. La pression ne pourra pas éternellement être maintenue sur le Rwanda pour que son armée reste à l'intérieur de ses frontières, alors qu'une force significative envisage de mener une nouvelle campagne de déstabilisation à l'intérieur de ses frontières. Tôt ou tard, le gouvernement rwandais risque de passer outre les injonctions du Conseil de sécurité et relancer une campagne militaire au Congo pour infliger une défaite aux FDLR ou plus généralement intimider toute opposition.

Encore aujourd'hui, par sentiment de culpabilité, beaucoup de gouvernements occidentaux préféreraient enfoncer leur tête dans le sable et voir disparaître les FDLR comme par enchantement dans la forêt congolaise. Cette option a déjà été tentée lors de la première guerre du Congo en 1996-1997 et elle n'a pas marché. Le moment viendra bien où il faudra faire face à la question, qui bien loin de disparaître, se complique avec le temps qui passe. Ou bien la

¹⁴⁹ Déclaration de la présidence rwandaise, 14 septembre 2002.

communauté internationale donne à la MONUC le mandat, les troupes et le soutien politique nécessaire d'empêcher les FDLR de déstabiliser les acquis des processus de paix régionaux et le mandat pour aboutir à un désarmement négocié, ou bien elle accepte de facto de voir l'armée rwandaise occuper directement ou indirectement (à travers le RCD) les Kivu avec les conséquences politiques, économiques et humanitaires que cela entraîne. Cette dernière option signifie l'entérinement d'une partition quasi-permanente du Congo, l'échec du processus de paix issu des accords de Lusaka, l'acceptation du régime violent d'exploitation économique des Kivu par le Rwanda, et à court ou moyen terme, la reprise de la guerre. Joseph Kabila ne pourra jamais accepter un tel scénario et réussira tôt ou tard à recréer l'armée et l'alliance nationale qui lui permettront de mener à moyen ou long terme une campagne militaire contre le Rwanda et ses alliés congolais du moment.

Le Conseil de Sécurité doit accorder un vrai mandat de maintien de la paix renforcé à la MONUC qui sera dorénavant responsable de l'application de l'accord de paix au Congo. Ceci devrait permettre de soutenir le gouvernement de transition dans la restauration de sa souveraineté à travers le pays; d'isoler les groupes armés hutus et de prendre contact avec eux; de surveiller les approvisionnements par Kinshasa, la présence de soldats rwandais et les infiltrations à la frontière entre le Rwanda et la RDC; et de proposer un rapatriement et une réintégration crédible pour les Hutus rwandais et plus tard pour les soldats et rebelles congolais. Sans un tel processus, il n'y aura pas d'élections nationales en RDC.

De même, le gouvernement sud-africain et le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations unies doivent travailler ensemble pour transformer l'accord de Pretoria en un accord de paix globale et durable entre la RDC et le Rwanda, et mener une négociation politique sur les conditions du désarmement et du rapatriement avec les groupes à désarmer et le gouvernement du Rwanda. Il n'y a pas de solution militaire au désarmement des FDLR. Ce désarmement sera négocié, ou il ne sera pas. Et cette négociation passera nécessairement par l'obtention d'un compromis sur les conditions d'exercice des libertés politiques au Rwanda. Tant que les FDLR auront des raisons objectives de continuer à se battre et que le FPR maintiendra une surveillance idéologique et policière sur toutes les institutions politiques et civiles au Rwanda, le mécontentement grandissant de la population nourrira la guerre. L'isolement de la branche armée de l'opposition

politique rwandaise ne sera possible que si démonstration est faite qu'il est possible de s'opposer au gouvernement rwandais et de le critiquer sans être jeté en prison ou accusé de divisionnisme.

La communauté internationale dans son ensemble doit donc également convaincre le gouvernement rwandais que la solution pour stopper la spirale qui s'enclenche est une ouverture politique, préalablement soumise à une discussion inclusive. Si le Rwanda veut effectivement mettre fin à sa guerre, la seule alternative à une négociation politique sur le partage du pouvoir avec une opposition armée révisionniste est une ouverture politique de bonne foi retirant toute justification à la lutte armée. Toute autre choix signifierait clairement que la guerre est en fait une fin en soi, permettant à l'intérieur le maintien d'un contrôle quasi-total des instruments du pouvoir et que à l'extérieur, l'exploitation des richesses du Congo a finalement totalement corrompu les objectifs du combat.

Nairobi/Bruxelles, 23 mai 2003

ANNEXE A

GLOSSAIRE

| | |
|------------------------|--|
| ALiR: | Armée de Libération du Rwanda: Appellation de la rébellion hutu rwandaise, entre 1997 – 2000 comprenant des <i>Ex FAR et Interahamwe</i> . |
| ANC: | Armée Nationale Congolaise, branche armée du RCD Goma. |
| ARENA: | Alliance pour le Renouveau National, parti d'opposition rwandais en exil. |
| CCT: | Comité de coordination technique, chargé de la réinsertion des ex-combattants au Rwanda. |
| CCR: | Comité de coordination de la résistance, structure militaire de la rébellion hutu rwandaise qui prend le nom de FDLR en mai 2000. |
| CPODR: | Concertation Permanente de l'Opposition Démocratique Rwandaise, mouvement regroupant six sur sept des principaux partis d'opposition en exil rwandais. |
| DR: | Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinstallation, Réinsertion. |
| DIC: | Dialogue Inter-congolais. |
| Ex FAR et Interahamwe: | ex Forces Armées Rwandaises et milices du parti MRND, considérés comme les principaux auteurs du génocide rwandais de 1994. |
| FAB: | Forces Armées Burundaises, armée gouvernementale burundaise. |
| FAC: | Forces Armées Congolaises, armée gouvernementale congolaise. |
| FDD: | Forces pour la Défense de la Démocratie, principal mouvement armé rebelle hutu burundais. |
| FDLR: | Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, appellation générique du mouvement politico-militaire de la rébellion hutu rwandaise, depuis 2000 à la tête de 15 000 to 22 000 hommes en RDC. |
| FPR: | Front Patriotique Rwandais, parti au pouvoir depuis 1994 au Rwanda. |
| FNL: | Forces Nationales de Libération, mouvement rebelle hutu burundais. |
| FRD: | Forces Rwandaises de Défenses, ex-Armée Patriotique Rwandaise. |
| Gacaca: | Assemblée traditionnelle de justice au Rwanda, chargée de juger la majorité des prisonniers accusés de génocide au Rwanda. |
| Igihango: | Alliance entre ARENA, Nation, FDLR et URD, principal mouvement politique rwandais de l'opposition en exil. |
| Mai Mai: | Milices populaires de défense congolaise, opérant à l'est de la RDC. |
| MDR: | Mouvement Démocratique Républicain, parti historique rwandais héritier de la révolution sociale hutu de 1959, membre de la coalition gouvernementale au Rwanda, aujourd'hui menacé d'interdiction. |

| | |
|-----------|--|
| MDRP: | Multi-country Demobilization Reintegration Program, plan de la Banque Mondiale pour soutenir un programme de démobilisation régionale. |
| Milobs: | Military observers, observateurs de la MONUC déployés sur tout le territoire de la RDC. |
| MINALOC: | Ministère des Autorités Locales, gouvernement rwandais. |
| MLC: | Mouvement de Libération Congolais, dirigé par Jean Pierre Bemba, qui contrôle la province de l'équateur en RDC, principal mouvement rebelle congolais. |
| MONUC: | Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo. |
| Nation: | Mouvement monarchiste, parti d'opposition en exil. |
| RCD-GOMA: | Rassemblement Congolais pour la Démocratie, basé à Goma soutenu par le Rwanda; |
| RCD-ML: | Rassemblement Congolais pour la Démocratie Mouvement de Libération, allié au gouvernement congolais, basé à Beni. |
| RDC: | République Démocratique Congolaise, ex-Zaire. |
| TPIR: | Tribunal Pénal International pour le Rwanda. |
| TPVM: | Third Party Verification Mechanism, chargé de vérifier l'implémentation de l'accord de Pretoria du 30 juillet 2002. |
| UFDR: | Union des Forces Démocratiques Rwandaises, parti d'opposition en exil membre de la CPODR. |
| URD: | Union des Rwandais pour la République et la Démocratie, parti d'opposition en exil membre de l'alliance Igihango. |

ANNEXE B

A PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

L'International Crisis Group (ICG) est une organisation multinationale indépendante et sans but lucratif de plus de 90 employés répartis sur cinq continents. Ceux-ci produisent des analyses faites sur le terrain et un plaidoyer de haut niveau dans le but de prévenir et de résoudre des conflits.

L'approche d'ICG se fonde sur des recherches de terrain qui sont effectuées par des équipes d'analystes envoyées dans divers pays à risque. D'après les informations récoltées et une évaluation de la situation, des rapports analytiques rigoureux sont régulièrement rédigés et publiés par ICG, contenant une série de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux.

Les rapports et bulletins d'informations sont largement diffusés par courrier électronique et versions imprimées à nombreux ministères des Affaires Etrangères et organisations internationales. De plus, ils sont, en même temps, rendus accessibles au plus grand nombre, grâce au site Internet de l'organisation, www.crisisweb.org. ICG travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin d'attirer leur attention sur ses analyses des crises, et de générer un soutien à ses propositions politiques.

Le conseil d'administration de l'International Crisis Group – qui regroupe d'éminents membres du monde politique, diplomatique, ainsi que des affaires et des médias – s'engage directement à promouvoir les rapports et recommandations de l'ICG auprès des décideurs politiques du monde entier. Martti Ahtisaari, ancien Président de la Finlande, préside le Comité de Direction de l'ICG; et Gareth Evans, ancien Ministre australien des Affaires Etrangères, en est le Président Directeur Général depuis janvier 2000.

Le siège de l'ICG est à Bruxelles, tandis que des bureaux de liaison sont installés à Washington DC, New York, Paris et Londres, qui est chargé des relations avec les médias. L'organisation gère

actuellement onze bureaux de terrain (à Amman, Belgrade, Bogota, Islamabad, Jakarta, Nairobi, Osh, Pristina, Sarajevo, Sierra Leone and Skopje), à partir desquels des analystes travaillent dans plus de trente pays et territoires affectés par des crises, et ce sur quatre continents.

En Afrique, ces pays sont le Burundi, le Rwanda, la République Démocratique du Congo, la région Sierra Leone-Liberia-Guinée, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe; en Asie, l'Indonésie, la Birmanie/Myanmar, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, l'Afghanistan et le Cachemire; en Europe, l'Albanie, la Bosnie, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie; dans le monde arabe, toute la région s'étendant de l'Afrique du Nord à l'Iran; et enfin, en Amérique Latine, la Colombie.

ICG est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les pays dont les gouvernements versent à ce jour des fonds sont: l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la République de Chine (Taiwan), le Royaume Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Les fondations et donateurs du secteur privé regroupent: The Atlantic Philanthropies, la Carnegie Corporation of New York, la Fondation Ford la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation William et Flora Hewlett, la Fondation Henry Luce, Inc., la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, le Fonds John Merck, la Fondation Charles Stewart Mott, l'Open Society Institute, le Fonds Ploughshares, le Ruben & Elisabeth Rausing Trust, la Fondation pour la Paix Sasakawa, la Sarlo Foundation of the Jewish Community Endowment Fund, et enfin le United States Institute of Peace.

Mai 2002

ANNEXE C

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE L'ICG*

AFRIQUE

AFRIQUE DE L'OUEST

Sierra Leone: Time for a New Military and Political Strategy, Rapport Afrique N°28, 11 avril 2001

Sierra Leone: Managing Uncertainty, Rapport Afrique N°35, 24 octobre 2001

Sierra Leone: Ripe For Elections? Briefing Afrique, 19 décembre 2001

Liberia: The Key to Ending Regional Instability, Rapport Afrique N°43, 24 avril 2002

Sierra Leone After Elections: Politics as Usual? Rapport Afrique N°49, 12 juillet 2002

Liberia: Unravelling, Briefing Afrique, 19 août 2002

Sierra Leone's Truth and Reconciliation Commission: A Fresh Start?, Briefing Afrique, 20 décembre 2002

Tackling Liberia: The Eye of the Regional Storm, Rapport Afrique N°62, 30 avril 2003

ALGERIE**

La crise algérienne n'est pas finie, Rapport Afrique N°24, 20 octobre 2000 (aussi disponible en anglais)

La concorde civile: Une initiative de paix manquée, Rapport Afrique N°31, 9 juillet 2001 (aussi disponible en anglais)

L'Economie algérienne: le cercle vicieux du pétrole et de la violence, Rapport Afrique N°36, 26 octobre 2001 (aussi disponible en anglais)

ANGOLA

Dealing with Savimbi's Ghost: The Security and Humanitarian Challenges in Angola, Rapport Afrique N°58, 26 février 2003

Angola's Choice: Reform Or Regress, Rapport Afrique N°61, 7 avril 2003

BURUNDI

L'Effet Mandela: Evaluation et Perspectives du processus de paix burundais, Rapport Afrique N°21, 18 avril 2000 (aussi disponible en anglais)

Unblocking Burundi's Peace Process: Political Parties, Political Prisoners, and Freedom of the Press, Briefing Afrique, 22 juin 2000

Burundi: Les enjeux du débat. Partis politiques, liberté de la presse et prisonniers politiques, Rapport Afrique N°23, 12 juillet 2000 (aussi disponible en anglais)

Burundi Peace Process: Tough Challenges Ahead, Briefing Afrique, 27 août 2000

Burundi: Ni guerre ni paix, Rapport Afrique N°25, 1 décembre 2000 (aussi disponible en anglais)

Burundi: Sortir de l'impasse. L'urgence d'un nouveau cadre de négociations, Rapport Afrique N°29, 14 mai 2001 (aussi disponible en anglais)

Burundi: Cent jours pour retrouver le chemin de la paix, Rapport Afrique N°33, 14 août 2001 (aussi disponible en anglais)

Après six mois de transition au Burundi: poursuivre la guerre ou gagner la paix?, Rapport Afrique N°46, 24 mai 2002 (aussi disponible en anglais)

The Burundi Rebellion and the Ceasefire Negotiations, Briefing Afrique, 6 août 2002

A Framework For Responsible Aid To Burundi, Rapport Afrique N°57, 21 février 2003

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le partage du Congo: Anatomie d'une sale guerre, Rapport Afrique N°26, 20 décembre 2000 (aussi disponible en anglais)

From Kabila to Kabila: Prospects for Peace in the Congo, Rapport Afrique N°27, 16 mars 2001

Disarmament in the Congo: Investing in Conflict Prevention, Briefing Afrique, 12 juin 2001

Le dialogue intercongolais: Poker menteur ou négociation politique? Rapport Afrique N°37, 16 novembre 2001 (aussi disponible en anglais)

Disarmament in the Congo: Jump-Starting DDRRR to Prevent Further War, Rapport Afrique N°38, 14 décembre 2001

Temps Couvert sur Sun City: La Refondation Nécessaire du Processus de Paix Congolais, Rapport Afrique N°38, 14 mai 2002 (aussi disponible en anglais)

The Kivus: The Forgotten Crucible of the Congo Conflict, Rapport Afrique N°56, 24 janvier 2003

RWANDA

Uganda and Rwanda: Friends or Enemies? Rapport Afrique N°15, 4 mai 2000

Tribunal pénal international pour le Rwanda: l'urgence de juger, Rapport Afrique N°30, 7 juin 2001 (aussi disponible en anglais)

"Consensual Democracy" in Post Genocide Rwanda: Evaluating the mars 2001 District Elections, Rapport Afrique N°34, 9 octobre 2001

Rwanda/Uganda: a Dangerous War of Nerves Briefing Afrique, 21 décembre 2001

Tribunal Pénal International pour le Rwanda: Le Compte à Rebours, Rapport Afrique N°50, 1 août 2002 (aussi disponible en anglais)

Fin de transition au Rwanda: Une libéralisation politique nécessaire, Rapport Afrique N°53, 13 novembre 2002 (aussi disponible en anglais)

* Parus depuis janvier 2000.

** Le projet Algérie a été transféré sous le programme Proche et Moyen-Orient en janvier 2002.

SOMALIE

Somalia: Countering Terrorism in a Failed State, Rapport Afrique N°45, 23 mai 2002

Salvaging Somalia's Chance For Peace, Briefing Afrique, 9 décembre 2002

Negotiating a Blueprint for Peace in Somalia, Rapport Afrique N°59, 6 mars 2003

SOUDAN

God, Oil & Country: Changing the Logic of War in Sudan, Rapport Afrique N°39, 28 janvier 2002

Capturing the Moment: Sudan's Peace Process in the Balance, Rapport Afrique N°42, 3 avril 2002

Dialogue or Destruction? Organising for Peace as the War in Sudan Escalates, Rapport Afrique N°48, 27 juin 2002

Sudan's Best Chance For Peace: How Not To Lose It, Rapport Afrique N°51, 17 septembre 2002

Ending Starvation as a Weapon of War in Sudan, Rapport Afrique N°54, 14 novembre 2002

Power and Wealth Sharing: Make or Break Time in Sudan's Peace Process, Rapport Afrique N°55, 18 décembre 2002

Sudan's Oilfields Burn Again: Brinkmanship Endangers The Peace Process, Briefing Afrique, 10 février 2003

ZIMBABWE

Zimbabwe: At the Crossroads, Rapport Afrique N°22, 10 juillet 2000

Zimbabwe: Three Months after the Elections, Briefing Afrique, 25 septembre 2000

Zimbabwe in Crisis: Finding a way Forward, Rapport Afrique N°32, 13 juillet 2001

Zimbabwe: Time for International Action, Briefing Afrique, 12 octobre 2001

Zimbabwe's Election: The Stakes for Southern Africa, Briefing Afrique, 11 janvier 2002

All Bark and No Bite: The International Response to Zimbabwe's Crisis, Rapport Afrique N°40, 25 janvier 2002

Zimbabwe at the Crossroads: Transition or Conflict? Rapport Afrique N°41, 22 mars 2002

Zimbabwe: What Next? Rapport Afrique N°47, 14 juin 2002

Zimbabwe: The Politics of National Liberation and International Division, Rapport Afrique N°52, 17 octobre 2002

ASIE

CAMBODGE

Cambodia: The Elusive Peace Dividend, Rapport Asie N°8, 11 août 2000

AFGHANISTAN/ASIE DU SUD

Afghanistan and Central Asia: Priorities for Reconstruction and Development, Rapport Asie N°26, 27 novembre 2001

Pakistan: The Dangers of Conventional Wisdom, Briefing Pakistan, 12 mars 2002

Securing Afghanistan: The Need for More International Action, Briefing Afghanistan, 15 mars 2002

The Loya Jirga: One Small Step Forward?, Briefing Afghanistan & Pakistan, 16 mai 2002

Kashmir: Confrontation and Miscalculation, Rapport Asie N°35, 11 juillet 2002

Pakistan: Madrasas, Extremism and the Military, Rapport Asie N°36, 29 juillet 2002

The Afghan Transitional Administration: Prospects and Perils, Briefing Afghanistan, 30 juillet 2002

Pakistan: Transition to Democracy?, Rapport Asie N°40, 3 octobre 2002

Kashmir: The View From Srinagar, Rapport Asie N°41, 21 novembre 2002

Afghanistan: Judicial Reform and Transitional Justice, Rapport Asie N°45, 28 janvier 2003

Afghanistan: Women and Reconstruction, Rapport Asie N°48, 14 mars 2003

Pakistan: The Mullahs and the Military, Rapport Asie N°49, 20 mars 2003

Nepal Backgrounder: Ceasefire – Soft Landing or Strategic Pause?, Rapport Asie N°50, 10 avril 2003

ASIE CENTRALE

Central Asia: Crisis Conditions in Three States, Rapport Asie N°7, 7 août 2000 (aussi disponible en russe)

Recent Violence in Central Asia: Causes and Consequences, Briefing Asie centrale, 18 octobre 2000

Islamist Mobilisation and Regional Security, Rapport Asie N°14, 1 mars 2001 (aussi disponible en russe)

Incubators of Conflict: Central Asia's Localised Poverty and Social Unrest, Rapport Asie N°16, 8 juin 2001 (aussi disponible en russe)

Central Asia: Fault Lines in the New Security Map, Rapport Asie N°20, 4 juillet 2001 (aussi disponible en russe)

Uzbekistan at Ten – Repression and Instability, Rapport Asie N°21, 21 août 2001 (aussi disponible en russe)

Kyrgyzstan at Ten: Trouble in the "Island of Democracy", Rapport Asie N°22, 28 août 2001 (aussi disponible en russe)

Central Asian Perspectives on the 11 septembre and the Afghan Crisis, Briefing Asie centrale, 28 septembre 2001 (aussi disponible en russe)

Central Asia: Drugs and Conflict, Rapport Asie N°25, 26 novembre 2001 (aussi disponible en russe)

Afghanistan and Central Asia: Priorities for Reconstruction and Development, Rapport Asie N°26, 27 novembre 2001 (aussi disponible en russe)

Tajikistan: An Uncertain Peace, Rapport Asie N°30, 24 décembre 2001 (aussi disponible en russe)

The IMU and the Hizb-ut-Tahrir: Implications of the Afghanistan Campaign, Briefing Asie Centrale, 30 janvier 2002 (aussi disponible en russe)

Central Asia: Border Disputes and Conflict Potential, Rapport Asie N°33, 4 avril 2002 (aussi disponible en russe)

Central Asia: Water and Conflict, Rapport Asie N°34, 30 mai 2002 (aussi disponible en russe)

Kyrgyzstan's Political Crisis: An Exit Strategy, Rapport Asie N°37, 20 août 2002 (aussi disponible en russe)

The OSCE in Central Asia: A New Strategy, Rapport Asie N°38, 11 septembre 2002

Central Asia: The Politics of Police Reform, Rapport Asie N°42, 10 décembre 2002

Cracks in the Marble: Turkmenistan's Failing Dictatorship, Rapport Asie N°44, 17 janvier 2003 (aussi disponible en russe)

Uzbekistan's Reform Program: Illusion or Reality?, Rapport Asie N°46, 18 février 2003 (aussi disponible en russe)

Tajikistan: A Roadmap for Development, Rapport Asie N°51, 24 avril 2003

Central Asia: A Last Chance for Change, Briefing Asie, 29 avril 2003 (aussi disponible en russe)

INDONESIE

Indonesia's Crisis: Chronic but not Acute, Rapport Asie N°6, 31 mai 2000

Indonesia's Maluku Crisis: The Issues, Briefing Indonésie, 19 juillet 2000

Indonesia: Keeping the Military Under Control, Rapport Asie N°9, 5 septembre 2000

Aceh: Escalating Tension, Briefing Indonésie, 7 décembre 2000

Indonesia: Overcoming Murder and Chaos in Maluku, Rapport Asie N°10, 19 décembre 2000

Indonesia: Impunity Versus Accountability for Gross Human Rights Violations, Rapport Asie N°12, 2 février 2001

Indonesia: National Police Reform, Rapport Asie N°13, 20 février 2001 (aussi disponible en indonésien)

Indonesia's Presidential Crisis, Briefing Indonésie, 21 février 2001

Bad Debt: The Politics of Financial Reform in Indonesia, Rapport Asie N°15, 13 mars 2001

Indonesia's Presidential Crisis: The Second Round, Briefing Indonésie, 21 mai 2001

Aceh: Why Military Force Won't Bring Lasting Peace, Rapport Asie N°17, 12 juin 2001 (aussi disponible en indonésien)

Aceh: Can Autonomy Stem the Conflict? Rapport Asie N°18, 27 juin 2001

Communal Violence in Indonesia: Lessons from Kalimantan, Rapport Asie N°19, 27 juin 2001

Indonesian-U.S. Military Ties, Briefing Indonésie, 18 juillet 2001

The Megawati Presidency, Briefing Indonésie, 10 septembre 2001

Indonesia: Ending Repression in Irian Jaya, Rapport Asie N°23, 20 septembre 2001

Indonesia: Violence and Radical Muslims, Briefing Indonésie, 10 octobre 2001

Indonesia: Next Steps in Military Reform, Rapport Asie N°24, 11 octobre 2001

Indonesia: Natural Resources and Law Enforcement, Rapport Asie N°29, 20 décembre 2001

Indonesia: The Search for Peace in Maluku, Rapport Asie N°31, 8 février 2002

Aceh: Slim Chance for Peace, Briefing Indonésie, 27 mars 2002

Indonesia: The Implications of the Timor Trials, Briefing Indonésie, 8 mai 2002

Resuming U.S.-Indonesia Military Ties, Briefing Indonésie, 21 mai 2002

Al-Qaeda in Southeast Asia: The case of the "Ngruki Network" in Indonesia, Briefing Indonésie, 8 août 2002

Indonesia: Resources And Conflict In Papua, Rapport Asie N°39, 13 septembre 2002

Tensions on Flores: Local Symptoms of National Problems, Briefing Indonésie, 10 octobre 2002

Impact of the Bali Bombings, Briefing Indonésie, 24 October 2002

Indonesia Backgrounder: How The Jemaah Islamiyah Terrorist Network Operates, Rapport Asie N°43, 11 décembre 2002

Aceh: A Fragile Peace, Rapport Asie N°47, 27 février 2003

Dividing Papua: How Not To Do It, Briefing Indonésie, 9 avril 2003

Aceh: Why The Military Option Still Won't Work, ICG Briefing Indonésie, 9 mai 2003

MYANMAR

Burma/Myanmar: How Strong is the Military Regime? Rapport Asie N°11, 21 décembre 2000

Myanmar: The Role of Civil Society, Rapport Asie N°27, 6 décembre 2001

Myanmar: The Military Regime's View of the World, Rapport Asie N°28, 7 décembre 2001

Myanmar: The Politics of Humanitarian Aid, Rapport Asie N°32, 2 avril 2002

Myanmar: The HIV/AIDS Crisis, Briefing Myanmar, 2 avril 2002

Myanmar: The Future of the Armed Forces, Briefing Asie, 27 septembre 2002

Myanmar Backgrounder: Ethnic Minority Politics, Rapport Asie N°52, 7 mai 2003

BALKANS

ALBANIE

Albania: State of the Nation, Rapport Balkans N°87, 1 mars 2000

Albania's Local Elections, A test of Stability and Democracy, Briefing Balkans 25 août 2000

Albania: The State of the Nation 2001, Rapport Balkans N°111, 25 mai 2001

Albania's Parliamentary Elections 2001, Briefing Balkans, 23 août 2001

Albania: State of the Nation 2003, Rapport Balkans N°140, 11 mars 2003

BOSNIE

Denied Justice: Individuals Lost in a Legal Maze, Rapport Balkans N°86, 23 février 2000

European Vs. Bosnian Human Rights Standards, Handbook Overview, 14 avril 2000

Reunifying Mostar: Opportunities for Progress, Rapport Balkans N°90, 19 avril 2000

Bosnia's Municipal Elections 2000: Winners and Losers, Rapport Balkans N°91, 28 avril 2000

Bosnia's Refugee Logjam Breaks: Is the International Community Ready? Rapport Balkans N°95, 31 mai 2000

War Criminals in Bosnia's Republika Srpska, Rapport Balkans N°103, 02 novembre 2000

Bosnia's novembre Elections: Dayton Stumbles, Rapport Balkans N°104, 18 décembre 2000

Turning Strife to Advantage: A Blueprint to Integrate the Croats in Bosnia and Herzegovina, Rapport Balkans N°106, 15 mars 2001

No Early Exit: NATO's Continuing Challenge in Bosnia, Rapport Balkans N°110, 22 mai 2001

Bosnia's Precarious Economy: Still Not Open For Business; Rapport Balkans N°115, 7 août 2001 (aussi disponible en bosniaque)

The Wages of Sin: Confronting Bosnia's Republika Srpska; Rapport Balkans N°118, 8 octobre (aussi disponible en bosniaque)

Bosnia: Reshaping the International Machinery, Rapport Balkans N°121, 29 novembre 2001 (aussi disponible en bosniaque)

Courting Disaster: The Misrule of Law in Bosnia & Herzegovina, Rapport Balkans N°127, 26 mars 2002 (aussi disponible en bosniaque)

Implementing Equality: The "Constituent Peoples" Decision in Bosnia & Herzegovina, Rapport Balkans N°128, 16 avril 2002 (aussi disponible en bosniaque)

Policing the Police in Bosnia: A Further Reform Agenda, Rapport Balkans N°130, 10 mai 2002

Bosnia's Alliance for (Smallish) Change, Rapport Balkans N°132, 2 août 2002 (aussi disponible en bosniaque)

The Continuing Challenge Of Refugee Return In Bosnia & Herzegovina, Rapport Balkans N°137, 13 décembre 2002 (aussi disponible en bosniaque)

CROATIE

Facing Up to War Crimes, Briefing Balkans, 16 octobre 2001

A Half-Hearted Welcome: Refugee Return to Croatia, Rapport Balkans N°138, 13 décembre 2002 (aussi disponible en serbo-croate)

KOSOVO

Kosovo Albanians in Serbian Prisons: Kosovo's Unfinished Business, Rapport Balkans N°85, 26 janvier 2000

What Happened to the KLA? Rapport Balkans N°88, 3 mars 2000

Kosovo's Linchpin: Overcoming Division in Mitrovica, Rapport Balkans N°96, 31 mai 2000

Reality Demands: Documenting Violations of International Humanitarian Law in Kosovo 1999, Rapport Balkans, 27 juin 2000

Elections in Kosovo: Moving Toward Democracy? Rapport Balkans N°97, 7 juillet 2000

Kosovo Report Card, Rapport Balkans N°100, 28 août 2000

Reaction in Kosovo to Kostunica's Victory, Briefing Balkans, 10 octobre 2000

Religion in Kosovo, Rapport Balkans N°105, 31 janvier 2001

Kosovo: Landmark Election, Rapport Balkans N°120, 21 novembre 2001 (aussi disponible en albanais et en serbo-croate)

Kosovo: A Strategy for Economic Development, Rapport Balkans N°123, 19 décembre (aussi disponible en serbo-croate)

A Kosovo Roadmap: I. Addressing Final Status, Rapport Balkans N°124, 28 février 2002 (aussi disponible en albanais et en serbo-croate)

A Kosovo Roadmap: II. Internal Benchmarks, Rapport Balkans N°125, 1 mars 2002 (aussi disponible en albanais et en serbo-croate)

UNMIK's Kosovo Albatross: Tackling Division in Mitrovica, Rapport Balkans N°131, 3 juin 2002 (aussi disponible en albanais et en serbo-croate)

Finding the Balance: The Scales of Justice in Kosovo, Rapport Balkans N°134, 12 septembre 2002 (aussi disponible en albanais)

Return to Uncertainty: Kosovo's Internally Displaced and The Return Process, Rapport Balkans N°139, 13 décembre 2002 (aussi disponible en albanais et en serbo-croate)

MACEDOINE

Macedonia's Ethnic Albanians: Bridging the Gulf, Rapport Balkans N°98, 2 août 2000

Macedonia Government Expects Setback in Local Elections, Briefing Balkans, 4 septembre 2000

The Macedonian Question: Reform or Rebellion, Rapport Balkans N°109, 5 avril 2001

Macedonia: The Last Chance for Peace, Rapport Balkans N°113, 20 juin 2001

Macedonia: Still Sliding, Briefing Balkans, 27 juillet 2001

Macedonia: War on Hold, Briefing Balkans, 15 août 2001

Macedonia: Filling the Security Vacuum, Briefing Balkans, 8 septembre 2001

Macedonia's Name: Why the Dispute Matters and How to Resolve It, Rapport Balkans N°122, 10 décembre 2001 (aussi disponible en serbo-croate)

Macedonia's Public Secret: How Corruption Drags The Country Down, Rapport Balkans N°133, 14 août 2002 (aussi disponible en macédonien)

Moving Macedonia Toward Self-Sufficiency: A New Security Approach for NATO and the EU, Rapport Balkans N°135, 15 novembre 2002 (aussi disponible en macédonien)

MONTENEGRO

Montenegro: In the Shadow of the Volcano, Rapport Balkans N°89, 21 mars 2000

Montenegro's Socialist People's Party: A Loyal Opposition? Rapport Balkans N°92, 28 avril 2000

Montenegro's Local Elections: Testing the National Temperature, Background Briefing, 26 mai 2000

Montenegro: Which way Next? Briefing Balkans, 30 novembre 2000

Montenegro: Settling for Independence? Rapport Balkans N°107, 28 mars 2001

Montenegro: Time to Decide, a pre-election Briefing, Briefing Balkans, 18 avril 2001

Montenegro: Resolving the Independence Deadlock, Rapport Balkans N°114, 1 août 2001

Still Buying Time: Montenegro, Serbia and the European Union, Rapport Balkans N°129, 7 mai 2002

A Marriage of Inconvenience: Montenegro 2003, Rapport Balkans N°142, 16 avril 2003

SERBIE

Serbia's Embattled Opposition, Rapport Balkans N°94, 30 mai 2000

Serbia's Grain Trade: Milosevic's Hidden Cash Crop, Rapport Balkans N°93, 5 juin 2000

Serbia: The Milosevic Regime on the Eve of the September Elections, Rapport Balkans N°99, 17 août 2000

Current Legal Status of the Republic of Yugoslavia (FRY) and of Serbia and Montenegro, Rapport Balkans N°101, 19 septembre 2000

Yugoslavia's Presidential Election: The Serbian People's Moment of Truth, Rapport Balkans N°102, 19 septembre 2000

Sanctions against the Federal Republic of Yugoslavia, Briefing Balkans, 10 octobre 2000

Serbia on the Eve of the décembre Elections, Briefing Balkans, 20 décembre 2000

A Fair Exchange: Aid to Yugoslavia for Regional Stability, Rapport Balkans N°112, 15 juin 2001

Peace in Presevo: Quick Fix or Long-Term Solution? Rapport Balkans N°116, 10 août 2001

Serbia's Transition: Reforms Under Siege, Rapport Balkans N°117, 21 septembre 2001 (aussi disponible en serbo-croate)

Belgrade's Lagging Reform: Cause for International Concern, Rapport Balkans N°126, 7 mars 2002 (aussi disponible en serbo-croate)

Serbia: Military Intervention Threatens Democratic Reform, Briefing Balkans, 28 mars 2002 (aussi disponible en serbo-croate)

Fighting To Control Yugoslavia's Military, Briefing Balkans, 12 juillet 2002 (aussi disponible en serbo-croate)

Arming Saddam: The Yugoslav Connection, Rapport Balkans N°136, 3 décembre 2002

Serbia After Djindjic, Rapport Balkans N°141, 18 mars 2003

RAPPORTS REGIONAUX

After Milosevic: A Practical Agenda for Lasting Balkans Peace, Rapport Balkans N°108, 26 avril 2001

Milosevic in The Hague: What it Means for Yugoslavia and the Region, Briefing Balkans, 6 juillet 2001

Bin Laden and the Balkans: The Politics of Anti-Terrorism, Rapport Balkans N°119, 9 novembre 2001

AMERIQUE LATINE

Colombia's Elusive Quest for Peace, Rapport Amérique Latine N°1, 26 mars 2002 (aussi disponible en espagnol)

The 10 mars 2002 Parliamentary Elections in Colombia, Briefing Amérique Latine, 17 avril 2002 (aussi disponible en espagnol)

The Stakes in the Presidential Election in Colombia, Briefing Amérique Latine, 22 mai 2002

Colombia: The Prospects for Peace with the ELN, Rapport Amérique Latine N°2, 4 octobre 2002 (aussi disponible en espagnol)

Colombia: Will Uribe's Honeymoon Last?, Briefing Amérique Latine, 19 décembre 2002 (aussi disponible en espagnol)

Colombia and its Neighbours: The Tentacles of Instability, Rapport Amérique Latine N°3, 8 avril 2003 (aussi disponible en espagnol)

PROCHE ET MOYEN-ORIENT*

A Time to Lead: The International Community and the Israeli-Palestinian Conflict, Rapport Proche et Moyen-Orient N°1, 10 avril 2002

Middle East Endgame I: Getting to a Comprehensive Arab-Israeli Peace Settlement, Rapport Proche et Moyen-Orient N°2, 16 juillet 2002 (aussi disponible en arabe)

Middle East Endgame II: How a Comprehensive Israeli-Palestinian Settlement Would Look, Rapport Proche et Moyen-Orient N°3; 16 juillet 2002 (aussi disponible en arabe)

Middle East Endgame III: Israel, Syria and Lebanon – How Comprehensive Peace Settlements Would Look, Rapport Proche et Moyen-Orient N°4, 16 juillet 2002 (aussi disponible en arabe)

Iran: The Struggle for the Revolution's Soul, Rapport Proche et Moyen-Orient N°5, 5 août 2002

Iraq Background: What Lies Beneath, Rapport Proche et Moyen-Orient N°6, 1 octobre 2002

The Meanings of Palestinian Reform, Briefing Proche et Moyen-Orient, 12 novembre 2002

Old Games, New Rules: Conflict on the Israel-Lebanon Border Rapport Proche et Moyen-Orient Report N°7, 18 novembre 2002

Voices From The Iraqi Street, Proche et Moyen-Orient Briefing, 4 décembre 2002

Yemen: Indigenous Violence and International Terror in a Fragile State, Rapport Proche et Moyen-Orient N°8, 8 janvier 2003

Radical Islam In Iraqi Kurdistan: The Mouse That Roared?, Briefing Proche et Moyen-Orient, 7 février 2003

Red Alert In Jordan: Recurrent Unrest In Maan, Briefing Proche et Moyen-Orient, 19 février 2003

Iraq Policy Briefing: Is There An Alternative To War?, Rapport Proche et Moyen-Orient N°9, 24 février 2003

War In Iraq: What's Next For The Kurds? Rapport Proche et Moyen-Orient N°10, 19 mars 2003

War In Iraq: Political Challenges After The Conflict, Middle Rapport Proche et Moyen-Orient N°11, 25 mars 2003

War In Iraq: Managing Humanitarian Relief, Rapport Proche et Moyen-Orient N°12, 27 mars 2003

Islamic Social Welfare Activism In The Occupied Palestinian Territories: A Legitimate Target?, Rapport Proche et Moyen-Orient N°13, 2 avril 2003

A Middle East Roadmap To Where?, Middle East Report N°14, 2 May 2003

ALGERIE*

Diminishing Returns: Algeria's 2002 Legislative Elections,
Briefing Proche et Moyen-Orient, 24 juin 2002

RAPPORTS THEMATIQUES

HIV/SIDA

HIV/AIDS as a Security Issue, Rapport Thématique N°1, 19
juin 2001

Myanmar: The HIV/AIDS Crisis, Briefing Myanmar, 2 avril
2002

UE

*The European Humanitarian Aid Office (ECHO): Crisis
Response in the Grey Lane*, Briefing Thématique, 26 juin 2001

*EU Crisis Response Capability: Institutions and Processes for
Conflict Prevention and Management*, Rapport Thématique
N°2, 26 juin 2001

EU Crisis Response Capabilities: An Update, Briefing
Thématique, 29 avril 2002

* Le projet Algérie a été transféré sous le programme Proche et
Moyen-Orient en janvier 2002.

ANNEXE D

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICG

Martti Ahtisaari, Président

Ancien Président de Finlande

Maria Livanos Cattau

Secrétaire général, Chambre de Commerce Internationale

Stephen Solarz, Vice-Président

Ancien Membre du Congrès américain

Gareth Evans, Président

Ancien Ministre des Affaires Etrangères d'Australie

S. Daniel Abraham

Président, Centre pour la paix au Moyen-Orient et la coopération économique, Etats-Unis

Morton Abramowitz

Ancien Secrétaire d'Etat adjoint américain; ancien Ambassadeur américain en Turquie

Kenneth Adelman

Ancien Ambassadeur américain et Directeur du contrôle des armes et du désarmement, Etats-Unis

Richard Allen

Ancien Chef du Conseil National de Sécurité auprès du Président des Etats-Unis

Saud Nasir Al-Sabah

Ancien Ambassadeur du Koweït au Royaume-Uni et aux Etats-Unis; ancien Ministre de l'Information et de l'Energie

Louise Arbour

Juge à la Cour Suprême, Canada ;

Ancien Procureur en chef, Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

Oscar Arias Sanchez

Ancien Président du Costa Rica; Prix Nobel de la Paix, 1987

Ersin Arioglu

Président, Yapi Merkezi, Turquie

Emma Bonino

Membre du Parlement européen ; ancien Commissaire européen

Zbigniew Brzezinski

Ancien Conseiller à la Sécurité nationale auprès du Président des Etats-Unis

Cheryl Carolus

Ancien Haut Commissaire Sud africain auprès du Royaume-Uni; ancien Secrétaire Général de l'ANC

Jorge G. Castañeda

Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Mexique

Victor Chu

Président du First Eastern Investment Group, Hong Kong

Wesley Clark

Ancien Commandant suprême des forces alliées de l'OTAN, Europe

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Danemark

Ruth Dreifuss

Ancienne Présidente de la Suisse

Mark Eyskens

Ancien Premier Ministre de Belgique

Marika Fahlen

Ancien Ambassadeur de Suède pour les Affaires humanitaires; Directrice de la mobilisation sociale et de l'information stratégique

Yoichi Funabashi

Journaliste et auteur, Japon

Bronislaw Geremek

Ancien Ministre des Affaires Etrangères de Pologne

I.K.Gujral

Ancien Premier Ministre de l'Inde

Han Sung-Joo

Ancien Ministre des Affaires Etrangères de Corée

HRH El Hassan bin Talal

Président, Forum de la pensée arabe

Carla Hills

Ancien Secrétaire d'Etat aux logements, ancien Représentant de du Commerce Extérieure, Etats-Unis

Asma Jahangir

Rapporteur Spécial des Nations Unis pour les exécutions extra-judiciaires, sommaires ou arbitraires; ancien Président de la Commission des Droits de l'Homme au Pakistan

Ellen Johnson Sirleaf

Première Conseillère, Modern Africa Fund Managers; ancienne Ministre libérienne des Finances, ancienne Directrice du Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique

Mikhail Khodorkovsky

Président de la compagnie YUKOS Oil, Russie

Wim Kok

Ancien Premier Ministre des Pays Bas

Elliott F Kulick

Président, Pegasus International, Etats-Unis

Joanne Leedom-Ackerman

Romancière et journaliste, Etats Unis

Todung Mulya Lubis

Juriste spécialiste des droits de l'homme et auteur, Indonésie

Barbara McDougall

Ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, Canada

Mo Mowlam

Ancien Secrétaire d'Etat britannique pour l'Irlande du Nord

Ayo Obe

Président, Civil Liberties Organisation, Nigeria

Christine Ockrent

Journaliste et écrivain, France

Friedbert Pflüger

Président de la Commission des affaires européennes au Bundestag, Allemagne

Surin Pitsuwan

Ancien Ministre des Affaires Etrangères de la Thaïlande

Itamar Rabinovich

Président de l'Université de Tel-Aviv; ancien Ambassadeur israélien aux Etats-Unis; ancien Chef des négociations avec la Syrie

Fidel Ramos

Ancien Président des Philippines

Mohamed Sahnoun

Conseiller spécial auprès du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique

Salim A. Salim

Ancien Premier ministre tanzanien, ancien Secrétaire général de l'organisation de l'unité africaine.

Douglas Schoen

Partenaire Fondateur de Penn, Schoen & Berland Associates, Etats-Unis

William Shawcross

Journaliste et auteur, Royaume-Uni

George Soros

Président, Open Society Institute

Eduardo Stein

Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Guatemala

Pär Stenbäck

Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Finlande

Thorvald Stoltenberg

Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Norvège

William O Taylor

Président émérite, The Boston Globe, Etats unis

Ed van Thijn

Ancien Ministre de l'Intérieur, Pays-Bas; ancien Maire d'Amsterdam

Simone Veil

Ancien Membre du Parlement européen ; ancienne Ministre de la Santé, France

Shirley Williams

Ancien Secrétaire d'Etat britannique à l'Education et la Science; Membre de la Chambre des Lords

Jaushieh Joseph Wu

Secrétaire Général Adjoint au Président, Taiwan

Grigory Yavlinsky

Président du Parti Yabloko et de sa représentation à la Douma, Russie

Uta Zapf

Présidente de la Commission pour le désarmement, le contrôle et la non-prolifération des armes au Bundestag, Allemagne